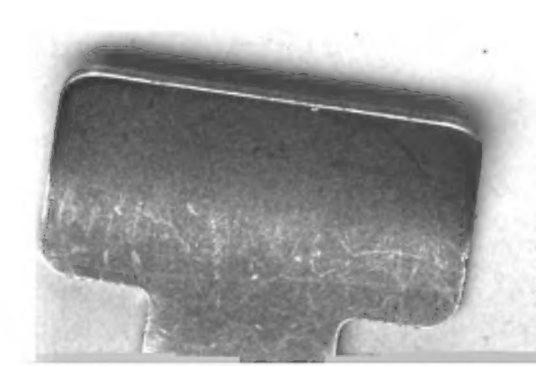





BIBLIOTH DE LA VILLE
LYON

COSTUMES

HITSORIQUES

DE LA FRANCE.

PARIS. — TYPOGRAPHIE LACOUR ET COMP.
RUE SOUFFLOT, 16.



COSTUMES

HISTORIQUES

DE LA FRANCE

D'après les Monuments les plus authentiques, Statues, Bas-reliefs, Tombeaux, Sceaux, Monnaies, Peintures à fresque, Tableaux, Vitraux, Miniatures, Dessins, Estampes, Etc., etc.

AVEC UN TEXTE DESCRIPTIF

PRÉCÉDÉ DE

L'HISTOIRE DE LA VIE PRIVÉE DES FRANÇAIS

Depuis l'origine de la monarchie jusqu'à nos jours,

ET SUIVI D'UN RECUEIL CURIEUX DE PIÈCES ORIGINALES, RARES OU INÉDITES, EN PROSE ET EN VERS, SUR LE COSTUME ET LES RÉVOLUTIONS DE LA MODE EN FRANCE

PAR

LE BIBLIOPHILE JACOB

IV





PARIS

ADMINISTRATION DE LIBRAIRIE

Rue de Vaugirard, 82.





ANNE DE BEAUFORT, *Vicomtesse de Turenne*.

I

ANNE DE BEAUFORT. — Fille aînée de Pierre de Beaufort ; elle lui succéda, en 1444, dans la vicomté de Turenne. L'année suivante, elle se maria avec Agne de Latour, fils et héritier de Bertrand de Latour, seigneur d'Oliergues en Auvergne, et de Marguerite de Beaufort. Elle survécut à son époux, qui mourut en 1490, après avoir été un des conseillers favoris de Louis XI.

Cette figure est copiée d'après une vitre de l'église des Cordeliers de Nantes. (Gaignères, portef. VI, 11.)

Anne de Beaufort porte un petit chaperon, surmonté d'un ajustement étroit et long, enrichi de perles d'or, qui s'arrondit sur le front et se termine en pointe sur le dos. Cette coiffure, qui paraît être en velours blanc, forme la seule partie remarquable du costume. Le surcot d'hermine, rehaussé de pierreries, et la jupe laque-foncée, qui y est attachée, recouvrent une robe verte à manches étroites.


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892



Imp. Camus

ENGUERRANT DE MONSTRELET.

II

ENGUERRANT DE MONSTRELET, chroniqueur ou historien. — Il naquit vers l'an 1390. Aucun détail sur sa vie privée n'est parvenu jusqu'à nous ; on sait seulement qu'il fut prévôt de Cambrai et bailli de Walincourt. Un acte capitulaire de la cathédrale de Cambrai, daté de 1437, prouve qu'il était, à cette époque, bailli du chapitre ; mais il avait perdu cette qualité au moment de sa mort, en 1453.

Cette figure est extraite de la première miniature du manuscrit de Monstrelet, qui nous a déjà fourni la pl. XXVII du volume précédent. (Gaignières, portef., VII.)

Enguerrand de Monstrelet est coiffé d'un chapel à rebords, comme les grands seigneurs le portaient à cette époque ; le mantelet ou épitoge est en hermine ; la robe est bleu-outre-mer ; la ceinture dorée, et le vêtement de dessous rouge.


BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE
LYON
1892



JEANNE DE BAR.



III

JEANNE DE BAR. — Fille unique de Robert de Bar, elle lui succéda, en 1415, dans les comtés de Soissons et de Marle, ainsi que dans ses autres domaines. Elle épousa, en 1435, Louis de Luxembourg, comte de Saint-Paul, de Brienne et de Ligni, connétable de France, qui fut décapité, en 1475. Jeanne était morte auparavant, en 1462.

Cette figure est copiée sur un ancien portrait, qui pourrait bien avoir été fait sous Louis XII, à en juger d'après le costume que porte ici Jeanne de Bar.

La coiffure dessine exactement le contour du visage et descend derrière la tête ; elle est bleue et posée sur un bonnet blanc. La robe, qui est rose et brochée en or, a de larges manches bordées d'hermine. Une espèce de guimpe blanche, taillée carrément autour du cou et bordée en or, cache avec soin la gorge. Le vêtement de dessous se termine aux poignets par une légère garniture de dentelle. Les souliers sont noirs. Remarquons en passant la belle et lourde chaîne d'or qui tombe sur la poitrine de cette dame de la cour de Bourgogne.



XVe SIÈCLE. *Règne de Louis XI.*



Imp Camus

ADAM DE CAMBRAI *1er Président du Parlement de Paris.*

IV

ADAM DE CAMBRAI, premier président du parlement de Paris. — Il mourut le 15 mars 1456. Il avait pour frère Jean Rupe. L'un et l'autre natifs de la ville de Cambrai, ils en adoptèrent le nom et quittèrent celui de leur famille.

Cette figure a été copiée d'après un portrait original, peint sur bois, qui était dans le couvent des Chartreux, à Paris. (Gaignières, VII, 31.)

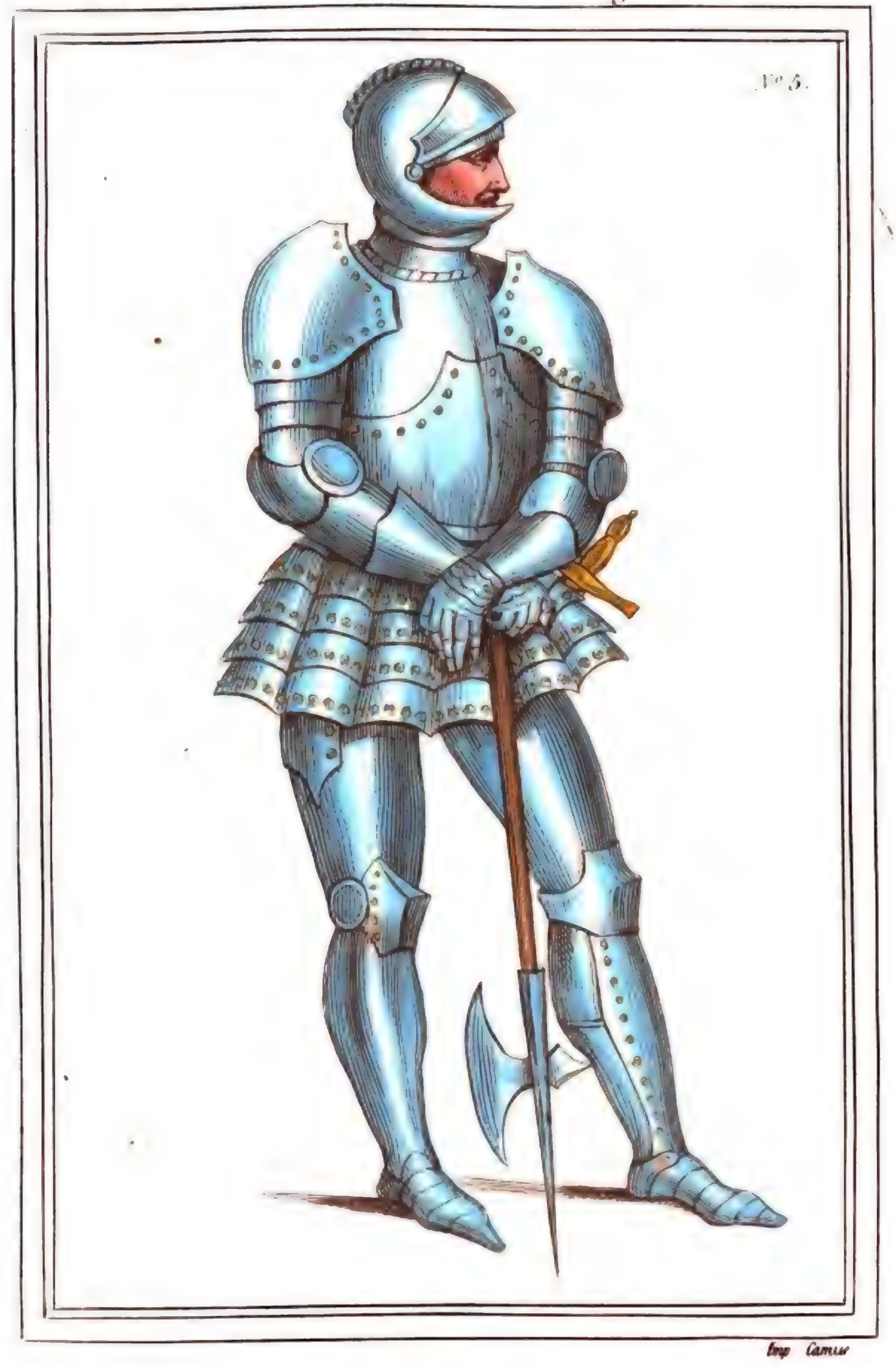
Ce monument intéressant nous fait connaître le costume que portaient les premiers présidents du parlement de Paris. Il se compose d'une calotte et d'une robe ample, ceinte autour des reins, bordée de martre près du cou, et de velours noir au bout des manches. La ceinture est noire ; la calotte et la robe sont *vermeilles* ou rouges.

OBSERVATION.

Calottes. — Vers la fin du XIV[e] siècle, les *calottes* succédèrent aux coiffes, mais il n'était alors permis qu'aux laïques d'en faire usage : c'étaient de petits bonnets qui couvraient entièrement le derrière de la tête. On les faisait indifféremment de toutes sortes d'étoffes, pouvu qu'elles fussent de la couleur du chapel et du chaperon ou mantelet, et on les nouait sous le menton, de même que la coiffe

(Voy, t. II, pl. XLV). Les statuts synodaux du diocèse de Poitiers de 1377 défendirent très expressément aux prêtres et aux clercs, soit réguliers, soit séculiers, de porter des calottes, lorsqu'ils seraient revêtus du surplis ou autres ornements ecclésiastiques et qu'ils rempliraient les fonctions de leur ministère.





GENDARME.

V

GENDARME ou HOMME D'ARMES.

Cette figure, extraite d'un manuscrit du XVe siècle, figure dans l'*Histoire de la milice françoise*, du P. Daniel. (Gaignières, portef. VIII, 89.)

Voici les noms des différentes pièces de cette armure complète, en fer poli, à angles aigus et tranchants, brodé de clous dorés : le casque, le hausse-col, la cuirasse, les épaulières, les brassarts, les gantelets, les tassettes, les cuissarts, les grèves et les genouillères.

OBSERVATIONS.

Gendarmerie. — Le gendarme était un cavalier armé de toutes pièces, c'est-à-dire ayant pour armes défensives le casque, la cuirasse et les autres pièces de l'armure qui couvraient toutes les parties du corps. Le cheval du gendarme avait également la tête et les flancs protégés par des plaques de métal. Les cavaliers, équipés de cette manière, furent d'abord appelés *hommes d'armes* et ensuite *gens d'armes*. Le poids considérable de leur harnais les rendait propres à soutenir un choc et à combattre de pied ferme, en rase campagne, mais il ne leur permettait pas de poursuivre l'ennemi, après l'avoir mis en déroute. On avait donc or-

ganisé, à côté d'eux, une autre espèce de cavalerie, moins pesamment armée, qu'on nommait pour cette raison *cavalerie légère*, et qui n'agissait qu'à la suite de la gendarmerie. Quoique l'équipement du gendarme ait été totalement supprimé sous le règne de Louis XIV, on conserva néanmoins le nom de *gendarmerie* à plusieurs corps qui avaient porté autrefois l'armure de fer, et tous les autres corps de cavalerie furent confondus sous le titre général de *cavalerie légère*. Avant la Révolution, on divisait la gendarmerie de France en *compagnies*, qui étaient de deux sortes : les unes, destinées à la garde du souverain, formaient ce qu'on appelait la *Maison-du-Roi ;* les autres, qui n'avaient pas le même objet, retinrent l'ancien nom de *gendarmerie* ou de *compagnies d'ordonnance*. La Maison-du-roi comprenait les quatre compagnies des gardes-du-corps, celles des gendarmes de la garde et celle des chevau-légers. Depuis 1790, on appelle *gendarmerie* un corps de troupes, connu auparavant sous le nom de *maréchaussée*, et destiné à maintenir, dans l'intérieur du royaume, l'ordre, la police et la tranquillité publique.

II. Signification symbolique de l'armure du chevalier. — Chaque pièce des anciennes armures avait pour les chevaliers une signification symbolique. Lacurne de Sainte-Palaye a tiré presque textuellement d'un ancien traité de chevalerie l'explication mystique de ces symboles qui charmaient les esprits les plus délicats du XVe siècle ;

« L'*épée*, donnée en forme de croix, signifiait que Jésus-Christ vainquit le péché et la mort sur l'arbre de la croix de même que le chevalier doit surmonter ses ennemis par le moyen de son épée, qui est faite en croix ; on donne

aussi une épée au chevalier, pour maintenir et faire justice, laquelle est dénotée par l'épée.

« La *lance* est donnée au chevalier pour symbole de vérité, à cause qu'elle est droite, et le fer de la lance signifie le pouvoir et l'avantage que la vérité a par-dessus le mensonge; et le pennon et banderole, qui est au bout, fait voir que la vérité se montre à découvert à tout le monde.

« Le *casque* est pour dénoter la honte, la pudeur et l'humilité; car, de même que ces trois qualités font baisser les yeux contre la terre à ceux qui les possèdent, ainsi le casque empêche le chevalier de regarder en haut et de devenir trop orgueilleux; de même que le casque défend le chef qui est le plus haut et le principal de tous les membres de l'homme, ainsi la honte empêche le chevalier de faire de vilaines actions, et la noblesse de son courage ne s'abandonne jamais à méchanceté ni à tromperie.

« Le *haubert*, ou le corps de la cuirasse, signifie un château ou forteresse qui fait la guerre aux vices et qui leur résiste puissamment : car, ainsi qu'un château ou une forteresse sont enclos de fortes murailles et environnés de bons fossés, afin que l'ennemi n'y puisse entrer, tout de même le corps de la cuirasse doit être fermé de toutes parts, afin de donner à entendre au chevalier qu'il doit tenir son cœur si fermé, qu'aucune trahison, orgueil ou déloyauté n'y puisse entrer.

« Les *cuissarts* et les *chausses de fer* sont donnés, non seulement pour garantir des coups les cuisses et les jambes, mais aussi pour faire savoir au chevalier qu'il doit combattre et exterminer les voleurs et brigands qui sont sur les grands chemins.

« Les *éperons* lui sont donnés, afin qu'il soit diligent en

ses entreprises, et poussé par l'aiguillon d'honneur en toutes ses actions.

« La *masse d'armes* était donnée au chevalier pour signifier la force de courage ; car, comme la masse est avantageuse contre toute sorte d'armes, aussi la force de courage défend de tous vices le chevalier, et augmente la vertu pour les chasser et les vaincre.

« Parmi les armes offensives des anciens chevaliers, était encore une courte épée ou dague pointue qu'ils nommaient *miséricorde* « parce qu'étant venus aux prises ou ayant renversé leurs ennemis, lorsqu'ils ne pouvaient plus s'aider de leurs lances ni de leurs épées à cause de la longueur des dites armes, ils avaient recours à celle-ci pour contraindre le vaincu à demander miséricorde. Cette sorte d'arme signifie que le chevalier ne se doit point tant fier à sa force, ni à ses armes, qu'il n'ait premièrement la plus forte espérance en la miséricorde de Dieu.

« L'*écu* ou le *bouclier* est donné au chevalier pour dénoter son office ; car, comme le chevalier met son écu entre lui et son ennemi, aussi le chevalier est celui qui tient le milieu entre le prince et le peuple ; et comme le coup qui part de la main de l'ennemi tombe plutôt sur l'écu que sur le corps du chevalier, de même celui-ci doit présenter sa personne et servir de rempart à celle de son prince.

« Les *gantelets* signifient que, comme on les lève en haut pour frapper et pour vaincre ses ennemis, aussi faut-il lever la main en haut pour remercier Dieu de la victoire. Les gantelets dénotent aussi, en préservant les mains, le soin que les chevaliers doivent avoir de ne toucher rien d'impur avec elles, et de les détourner de larcins, de faux serments et de toute autre méchanceté.

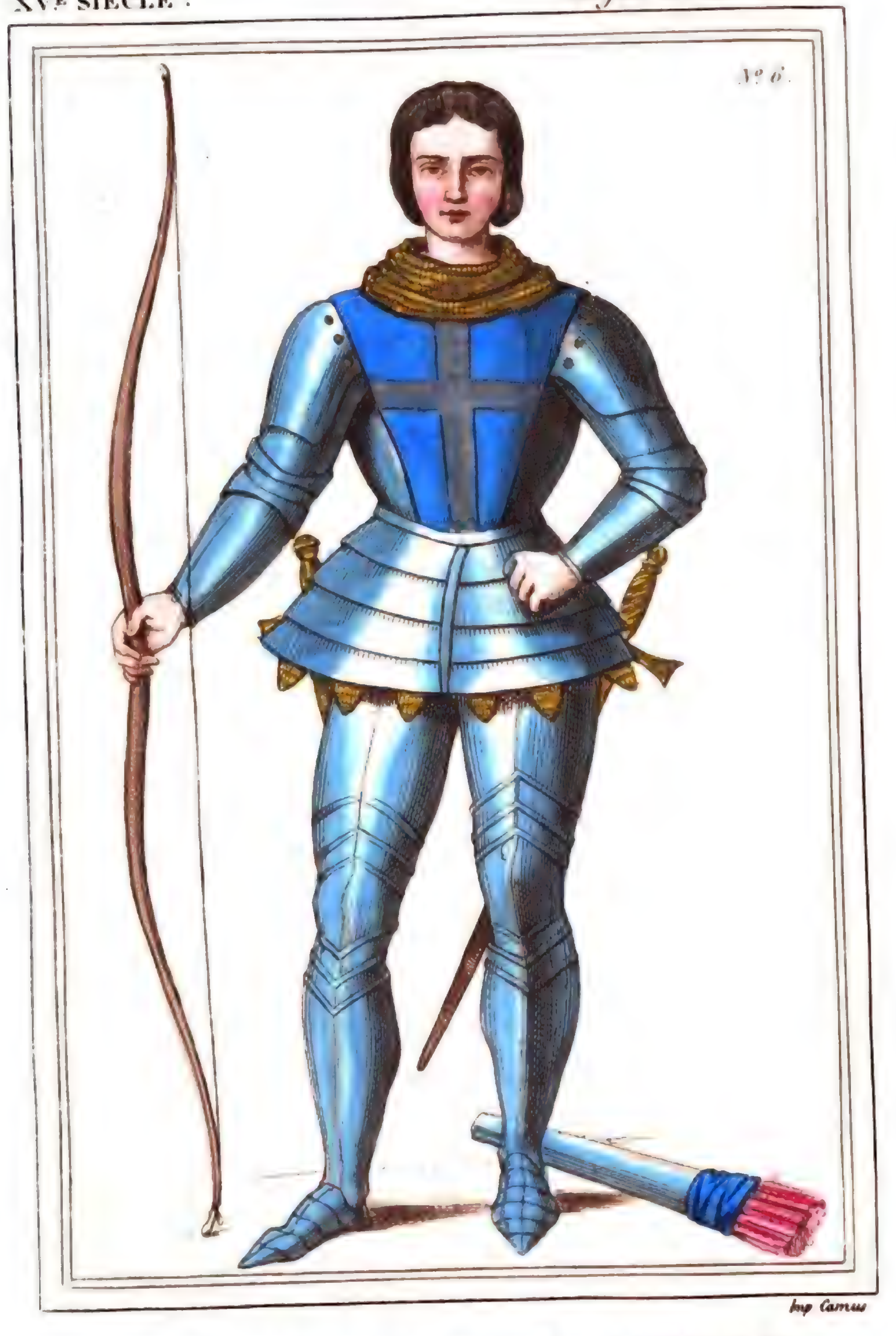
« Le *cheval* est donné au chevalier pour signifier la no-

blesse, le courage, l'ardeur et la magnanimité, desquels il doit être accompagné en toutes ses actions. Le chevalier combat à cheval, pour paraître plus haut que les autres, et afin que sa vertu éclate de plus loin.

« Le *frein* et la *bride* sont donnés au cheval, et les *rênes* aux mains du chevalier, pour le retenir et le conduire selon son plaisir : cela signifie que tout noble cœur doit réfréner sa bouche et fuir toute médisance et mensonge ; qu'il doit modérer sa libéralité, pour ne pas devenir malheureux par une prodigalité inconsidérée ; qu'il doit mettre un frein à toutes ses passions et se laisser conduire par la raison.

« On donnait des *armoiries* aux chevaliers sur leur écu et sur leur cotte d'armes, afin qu'ils fussent reconnus dans les batailles et dans les tournois, pour y recevoir l'honneur et le blâme qui leur sont dus, selon qu'ils auraient bien ou mal fait. Les armes sont les caractères de leur vertu, et la noblesse est la plus grande et la plus glorieuse récompense qui se puisse donner, car on ne peut être reçu chevalier, sans la posséder. »

XVE SIÈCLE. *Règne de Louis XI.*



Imp Camus

GUILLAUME LEMAY, *Capitaine des 26 Archers du Roi.*

VI

GUILLAUME LEMAY, capitaine des vingt-six archers du roi.

Cette figure est copiée d'après la pierre tombale de Guillaume, qui était inhumé à Saint-Pierre-des-Arcis, à Paris, dans la nef et près de la porte du chœur. (Gaignières, portef. VII, 38.)

Ce costume est celui des officiers des francs-archers, que Louis XI remplaça par les Suisses en 1481. La croix blanche qui décore la poitrine de notre personnage était la marque distinctive de tous corps formant la maison militaire du roi, car cette croix se retrouve aussi sur l'étendard royal.

OBSERVATIONS.

I. Costume militaire sous Louis XI. — Il ne se fit sous ce règne que peu de changements dans le costume militaire. Celui de Guillaume Lemay vient à l'appui de notre assertion : ce chevalier est armé de toutes pièces, avec l'arc, le carquois plein de flèches, l'épée et le poignard. L'arbalète des francs-archers avait trois pieds et demi à quatre pieds de longueur. Le franc-archer qui, en 1472, tua le comte d'Armagnac, n'avait d'autre armure qu'une brigandine et un morion de peau de *taisson* (hérisson).

L'usage de la hallebarde, de la pertuisane, et même de la pique, suivant certains historiens, ne commença que vers l'an 1475. La pique ne différait de la sarisse macédonienne, que par un peu plus de longueur , et l'on s'en servit encore dans les armées françaises longtemps après l'introduction des armes à feu.

II. Étendard royal. — Il y a eu de tout temps un étendard royal dans les armées de France. Les histoires des règnes de Charles VI et de Charles VII parlent, en divers endroits, de cette *enseigne royale.* Sous Henri III et Henri IV, la cornette blanche était la bannière du roi, ou du moins le premier étendard de l'armée. Le drapeau de France ne fut pas toujours de la même couleur; celui de Philippe-Auguste, que Galon de Montigny portait à la bataille de Bouvines, était blanc, parsemé de fleurs de lis d'or, et, longtemps avant l'époque de Charles VI, nos rois y avaient placé une croix blanche; mais on ne dit point quelle était la couleur du champ. « Est à advertir, dit Juvé- « nal des Ursins dans son Histoire de Charles VI, que toutes « choses se faisoient au nom du roy, mais ils laissèrent la « croix blanche, qui est la vraie enseigne du roy, et prirent « la croix de Saint-André et la devise du duc de Bour- « gogne. » Nos anciennes histoires s'accordent à prouver que, dès l'origine, la bannière française a été blanche; c'était, en quelque sorte, la couleur distinctive et particulière de notre nation; mais l'étendard royal n'a pas toujours eu la même couleur pour le fond, ni les mêmes ornements ou devises.

le la
vers
ne,
ore
on

an
es
n
I



CHARLES VIII. *Roi de France*

VII

CHARLES VIII, roi de France. — Fils unique de Louis XI et son successeur, il naquit au château d'Amboise, le 30 juin 1470. Prince aimable, brave et habile, il monta sur le trône, à l'âge de treize ans; son éducation avait été fort négligée, et il savait alors à peine lire. Il entreprit la conquête du royaume de Naples, en 1494. Cette même année, il entra en vainqueur à Florence et à Rome. Il reçut, de la main du pape, l'investiture du royaume de Naples qu'il occupa bientôt après; il fut même couronné empereur de Constantinople. Le 6 juillet 1495, il gagna la bataille de Fornoue contre une armée bien supérieure en nombre à la sienne ; mais une guerre si rapide et si glorieuse ne produisit toutefois aucun résultat, et le royaume de Naples fut aussi vite perdu que conquis. Charles VIII mourut au château d'Amboise, regretté de tous ses serviteurs et de tous ses sujets, le 7 avril 1498. Sa femme, Anne de Bretagne, inconsolable, voulut porter le deuil en noir, malgré l'usage des reines de France. Ce *petit roi*, comme on l'appelait à cause de sa taille exiguë, n'était ni beau, ni bien fait; il était même un peu bossu, et il louchait; mais un regard vif, un air fin et spirituel, rachetaient tous ces défauts.

Cette figure est copiée d'après un portrait original, qu'on voyait autrefois dans l'appartement de la duchesse de Nemours à l'hôtel de Soissons, à Paris. (GAIGNIÈRES, portef. VII, 55.)

Charles VIII est représenté coiffé d'un chapel noir, et revêtu d'une casaque de velours laqueux, à manches longues, ouvertes au milieu des bras. Cette casaque est doublée et garnie de fourrure, ainsi que les manches étroites du vêtement de dessus, qui sont en drap d'or avec dessins noirs. Les chausses de soie collantes, qui accompagnent ce costume, sont blanches; les souliers également blancs, à crevés ou *fenêtres*, diffèrent de ceux du temps de Louis XI, en ce qu'ils n'ont point d'attaches sur le cou de-pied et qu'ils sont arrondis en boule à l'extrémité.

OBSERVATIONS.

I. Costume des pairs de France. — On lit, dans le *Cérémonial français*, qu'au sacre de Charles VIII, les pairs de France séculiers étaient revêtus de manteaux de pairie, renversés sur les épaules comme une épitoge ou chape de docteur, et fourrés d'hermine; ils avaient sur la tête des cercles d'or : les ducs, à deux fleurons, et les comtes, sans ornements. Leur costume était encore le même aux sacres de Henri IV et de Louis XIII.

II. Couronne des duchesses. — Au couronnement d'Anne de Bretagne, épouse de Charles VIII (1489), les duchesses parurent pour la première fois avec un chapeau entouré d'une couronne enrichie de perles et ornée d'un plumet.

III. Costume de Charles VIII, a son entrée a Naples. — « Il estoit vestu, dit le chroniqueur, en habit impérial, d'un grand manteau d'escarlate, avec son grand collet renversé, fourré de fines hermines mouschetées, tenant la pomme

d'or ronde et orbiculaire en sa main droite, et en la senestre (gauche), son grand sceptre impérial, et sur sa teste une riche couronne d'or fermée à l'impériale, garnie de force pierreries; contrefaisant ainsi bravement l'empereur de Constantinople, selon que tout le peuple, d'une voix, le criait *Empereur très auguste.* »

III. Couronne des rois de France. — Charles VIII est le premier de nos rois, qui ait porté la couronne fermée; mais il ne fut pas imité en cela par Louis XII, après lequel la couronne royale fermée fut définitivement adoptée par ses successeurs.

IV. Deuil des reines. — Les veuves des simples particuliers prenaient, pendant leur deuil, un costume fort semblable à celui des religieuses; mais les reines et les princesses, les dames et demoiselles de qualité, portaient le deuil en blanc. Cette coutume, selon quelques savants, aurait fait donner, à plusieurs veuves des rois de France le surnom de *reines blanches.* D'autres prétendent, au contraire, que les reines veuves n'ont adopté le deuil en blanc que sous Henri II.

V. Organisation militaire. — En 1476, Charles VIII établit la compagnie des Cent-Suisses de la garde du roi. Du reste, les troupes françaises furent à peu près les mêmes sous Charles VIII que sous Charles VII et Louis XI, si l'on excepte les Suisses que ce dernier roi substitua aux francs-archers. Elles se composaient d'ailleurs de cavalerie et d'infanterie, comme à toutes les époques. La cavalerie comprenait les hommes d'armes, dont chacun était suivi ordinairement d'un *coustelier*, de deux archers, d'un page et d'un *gros varlet* ou *cranequier*, dits *archers et arbalétriers à cheval*, et de chevau-légers ou *estradiots*,

armés pour la course et l'escarmouche, avec des espèces de sagaies, longues de trois ou quatre pieds, ferrées des deux bouts. Ces cavaliers portaient des manches et des gants de maille; le corselet et les bottes ; la cotte-d'armes, ou soubreveste, courte et sans manches, et la *salade* à vue coupée ; ils avaient l'épée large et la masse. L'infanterie, plus formidable que jamais, avait remplacé, par des bandes de Suisses et d'Allemands, les *milices des communes*, qui, selon l'ordonnance de leur création, devaient savoir tirer de l'arc et porter la trousse, la *capelline* ou casque léger, la hache, la coustille, le mail de plomb, espèce de masse les *panniers de tremble* ou grands boucliers d'osier creux et couverts de bois légers, etc. Les soudoyers suisses ou allemands, ou albanais, qu'on appelait déjà des *reîtres*, n'avaient pas de boucliers et n'étaient pas armés de pied en cap; mais ils faisaient assez bon usage de la hallebarde, de la pertuisane et de leur grande épée, pour se rendre partout redoutables. C'étaient les communes qui, en temps de guerre, soldaient ces milices *auxiliaires*.

VI. Costumes civils sous Charles VII. — Sous le règne de Charles VIII, les dames avaient adopté la coiffure *à la Syrienne*, le petit chaperon ou les demi-hennins ; quelques-unes se coiffaient en cheveux, et presque toutes revêtaient le *surcot*. Les hommes avaient le chaperon, le bonnet, le chapel à petit bord relevé, ou à grand bord, échancré par derrière, et surtout les panaches, qui étaient simples ou doubles, à deux, trois, quatre ou cinq étages. Ils portaient des robes ou tuniques de diverses longueurs : les unes descendant jusqu'aux genoux ou à mi-jambes; les autres, jusqu'à terre. Le collet des grands personnages était ordinairement en fourrures. Les manches, quelque-

fois simples, avaient aussi un parement de fourrure ; souvent elles étaient étroites et ne s'élargissaient qu'au-dessus de la main qu'elles cachaient ; quand elles étaient doubles, on pratiquait, dans celles de dessus, une fente longitudinale qui permettait d'y passer le bras au besoin ou de rejeter la manche en arrière. La ceinture ou le ceinturon s'agrafait à partir de l'épaule, par-dessus la tunique.

VII. Usage de se découvrir devant un supérieur. — Autrefois, les Français, en abordant leurs supérieurs, se découvraient, s'inclinaient et se couvraient ensuite ; entre amis ou égaux, on se contentait de relever un peu son *couvre-chief;* les grands restaient couverts, même devant le roi, à moins qu'il ne leur parlât ; à table, ils le saluaient, avant et après qu'il avait bu ; les seuls officiers-domestiques étaient nu-tête et sans manteau. Charles VIII, pendant son séjour à Naples, invita les nobles napolitains à se couvrir en sa présence, ils s'y refusèrent et répondirent qu'ils voulaient montrer aux gentilshommes français le respect qui était dû à leur noble souverain ; ceux-ci profitèrent de la leçon ; cependant, quelques seigneurs ne pouvant, à cause de leurs infirmités et de leur grand âge, avoir la tête nue, parurent devant le roi, avec des *béguins* faits comme ceux des enfants. Depuis cette époque, on a conservé, en France, l'usage de rester découvert en présence d'un supérieur.



Lapiamus

CHARLES VIII *Roi de France.*

VIII

CHARLES VIII. — Voyez la notice précédente.

Cette figure est copiée sur un portrait original, contemporain, qui faisait partie du cabinet de Gaignières. (Gaignières, portef. VII, 54.)

Charles VIII est représenté ici avec un costume peu différent du précédent ; il est vêtu d'une casaque, de couleur laque rouge, ornée de fourrure, et dont le collet, rabattu sur les épaules, semble descendre jusque vers le milieu du dos et se confondre avec les retroussis. La soubreveste est jaune, relevée de dessins en or. Les chausses sont blanches, ainsi que les souliers *clabauds* ou crapeaux, à crevés.



Imp. Camus

PIERRE II DE BOURBON, *Sire de Beaujeu.*



IX

PIERRE DE BOURBON, sire de Beaujeu. — Il hérita, en 1488, de tous les biens de la branche aînée de Bourbon. Il avait épousé, en 1474, la fille aînée de Louis XI, roi de France, et il jouit d'une grande influence politique pendant la jeunesse de Charles VIII.

Cette figure est tirée d'une miniature d'un manuscrit qui appartenait autrefois à Gaignières. On voit, dans cette miniature, Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuse, présentant au roi son traité des Tournois. (GAIGNIÈRES, portef. VII, 56 et 91.)

Ce costume, qui était celui des grands seigneurs de la cour de Charles VIII, se compose d'une longue robe ou tunique violette, doublée d'hermine; d'une soubreveste bleu-outremer, semée de dessins en argent, et d'un pantalon jaune-indien. La ceinture et l'escarcelle sont couleur orange avec des dessins en or ; le vêtement de dessous, qu'on aperçoit près du cou et par l'entaille d'une manche, est laqueux. La coiffure consiste en un chapel blanc, surmonté d'un panache de couleur cramoisie à quatre étages ; elle laisse voir par dessous un autre bonnet ou coiffe qui est rose. Les gants sont jaunes ; le pommeau de la coustille est en or, et le fourreau est blanc ; les souliers sont en cordouan orange.


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892

N.° 10.

Imp. Camus

ANNE DE FRANCE, *Dame de Beaujeu.*

X

ANNE DE FRANCE, dame de Beaujeu, femme du précédent. — Fille aînée de Louis XI et de Charlotte de Savoie, elle fut chargée, par son père, du gouvernement du royaume pendant la jeunesse de Charles VIII, et elle se montra digne du fardeau de la régence. Elle retint en prison, pendant deux ans, le duc d'Orléans (depuis Louis XII), pour le punir de sa rébellion; mais elle perdit tout son crédit, quand ce prince rentra en grâce auprès du roi. Elle mourut au château de Chantelle, en 1522, âgée d'environ soixante ans.

Cette figure est extraite d'un manuscrit exécuté pour Anne de Bretagne, reine de France, manuscrit dans lequel on recueillit toutes les pièces de vers ou de prose qui avaient été adressées à cette princesse sur l'expédition de Louis XII, son mari, contre les Vénitiens, sur les démêlés de ce roi avec le pape Jules II. Ce beau manuscrit appartenait autrefois à la bibliothèque de l'évêché de Metz. Les figures qu'on a représentées dans les miniatures sont généralement considérées comme des portraits. Celle que nous donnons ici est empruntée à une miniature placée en tête d'une épître écrite au nom de la princesse Anne de Beaujeu et adressée au roi; épître composée en vers latins par Fausto Andrelini et traduite en rimes françaises par Macé de Villebresme. (MONTFAUCON, t. IV, pl. IX, pag. 111.)

Ce costume se compose de deux robes : la première, qui est violette et doublée de blanc avec des dessins en or, couvre exactement la gorge, et laisse voir la seconde robe qui est d'un jaune tendre. Les manches de la première sont larges et de la même couleur que la robe de dessous ; les parements sont blancs avec des dessins en or ; les souliers sont également blancs. La coiffure est gracieuse ; elle est formée de deux coiffes superposées ; l'une blanche, encadrant le visage ; l'autre noire, ornée de perles blanches, recouvrant la première et tombant sur le dos.


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892



Imp. Camus

MAXIMILIEN IER

Archiduc d'Autriche.

XI

MAXIMILIEN, Ier du nom, empereur d'Allemagne. — Il naquit en 1459, fut élu roi des Romains, et succéda, comme empereur, à son père Frédéric III, en 1493. Il épousa Marie, fille de Charles-le-Téméraire, et reçut d'elle en dot le duché de Bourgogne, dont la possession souleva des guerres longues et sanglantes entre les maisons de France et d'Autriche. Étant devenu veuf, il resta tuteur de son fils Philippe-le-Beau, auquel il devait longtemps survivre, et il put voir s'annoncer les grandes destinées de son successeur qui fut Charles-Quint. Il prit part à tous les événements politiques de son temps, et mourut en 1519.

Maximilien a une couronne impériale dont le fond est d'étoffe écarlate ; son armure est d'acier poli, damasquiné en argent ; ses hauts-de-chausses, blancs, sont retenus par des bandes jaunes qui les font bouffer ; son écharpe, en sautoir, est blanche, avec un nœud d'orfévrerie.

OBSERVATION.

ÉCHARPES. — La mode des écharpes est fort ancienne. Toutes les dames en portaient autrefois, qu'elles nouaient en sautoir sur l'épaule ou sur le côté. Les hommes en ont aussi porté, les militaires particulièrement. Ces écharpes d'uniforme remplaçaient les ceintures et supportaient l'épée ; on les

mettait, tantôt en bandoulière, tantôt autour du corps, comme font encore les officiers-généraux. Sous Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, les soldats avaient deux écharpes : l'une nationale, qu'on suspendit depuis à la lance des enseignes, et qui prit alors le nom de *cravate ;* l'autre, d'uniforme particulier, dont la mode dura jusqu'à la bataille de Steinkerque.

Jadis, chaque parti, à la guerre, se distinguait par la couleur de son écharpe. Dans les démêlés des ducs d'Orléans et de Bourgogne, sous le règne de Charles VII, les gens du comte d'Armagnac, qui tenaient pour le duc d'Orléans, avaient pris une *écharpe de linge.* Quelques historiens pensent que c'est là l'origine des *écharpes blanches.*

Dans les tournois du moyen-âge, les chevaliers entraient dans la lice, au bruit des fanfares, conduits par les dames et les damoiselles jusqu'à l'entrée de l'enceinte de la barrière. Chacun se montrait paré ordinairement des couleurs de celle qu'il aimait ; c'était une écharpe, un *volet*, un bracelet, une boucle, ou toute autre pièce de l'ajustement, que le chevalier avait reçue, comme enseigne d'amour, des mains de la dame dont il s'était déclaré l'esclave ou le serviteur. C'est à cet usage que l'on doit sans doute ces expressions : *à bonne enseigne, à telles enseignes.* C'est aussi de ce même usage, que nous viennent les *livrées.* D'abord, les anciens chevaliers étaient glorieux d'étaler publiquement ces gages d'une tendresse partagée ; puis, pour mieux honorer leur passion, ils firent porter les couleurs de leurs dames, à leurs domestiques, ainsi que le blason de leurs armoiries. Les livrées, dont l'origine semble se confondre avec celle de la chevalerie, se sont perpétuées jusqu'à nos jours, en changeant d'objet et en perdant leur caractère.



MARIE DE BOURGOGNE



XII

MARIE DE BOURGOGNE, femme de Maximilien d'Autriche. — Fille de Charles-le-Téméraire, dernier duc de Bourgogne, elle épousa l'archiduc Maximilien, pour se faire un appui contre les piéges et les persécutions de Louis XI, l'implacable ennemi de son père. Elle mourut à Bruges, en 1482, des suites d'une chute de cheval.

Cette figure est copiée d'après un tableau du temps, peint à l'huile sur panneau, dans l'école des Van Eyck.

Le fond du bonnet *à la Syrienne*, que porte cette princesse, est bleu-céleste, relevé d'ornements en argent; le voile, qui pend du sommet de cet ajustement de tête, est blanc, ainsi que le papillon, à bordure laque-foncée. Le reste du costume se compose de deux robes : celle de dessus, très décolletée, coupée à la vierge, selon la mode du temps, et garnie autour du cou de deux filets d'or et d'une gance d'or qui vient se rattacher au milieu de la poitrine, dessine parfaitement la taille, quoique sans ceinture; elle est de couleur laque-garance avec un riche dessin en enroulements et en rinceaux; les manches sont longues et cachent les mains comme des mitaines. Quant à la robe de dessous, qui apparaît seulement en bas, elle est de couleur laque-orange. Il faut remarquer surtout les joyaux qui

ornent le cou et la poitrine de la princesse : un double collier, auquel est suspendue une croix de pierreries, et une grosse chaîne d'or somptueusement travaillée, donnent idée du luxe de la cour de Bourgogne.


BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE
LYON
1892



Imp. Caruss

JEAN DE SARREBRUCHE, *Comte de Rouci.*

XIII

JEAN DE SARREBRUCHE, comte de Rouci. — Il combattit contre les Anglais, et ne contribua pas médiocrement à les chasser de la Guyenne. Le grand attachement qu'il avait témoigné au roi Charles VII le perdit dans l'esprit de Louis XI, qui le fit enfermer au château de Loches, où il était encore en 1477. Remis en liberté, soit avant, soit après la mort de ce prince, il assista aux États de Tours, convoqués en 1483, par le roi Charles VIII, et mourut en 1497.

Cette figure est tirée de la miniature qui nous a déjà fourni la pl. IX de ce volume. (Gaignières, portef. VII, 56.)

Ce costume rappelle exactement celui de la fig. IX ; les différences qui le distinguent sont à peine sensibles. Le chapel noir, surmonté d'un panache double qui est blanc, est placé sur une calotte rouge enrichie d'un pointillé en or. La robe ou tunique, doublée de fourrure, est bleu-ardoise, ainsi que les manches, ouvertes carrément et transversalement, et frangées de fourrure. Ces manches sont amples et s'élargissent encore au-dessus de la main qu'elles cachent. Le vêtement de dessous est brun ; la canne est rougeâtre et la chaussure noire.


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LY
1892



Imp. Camus

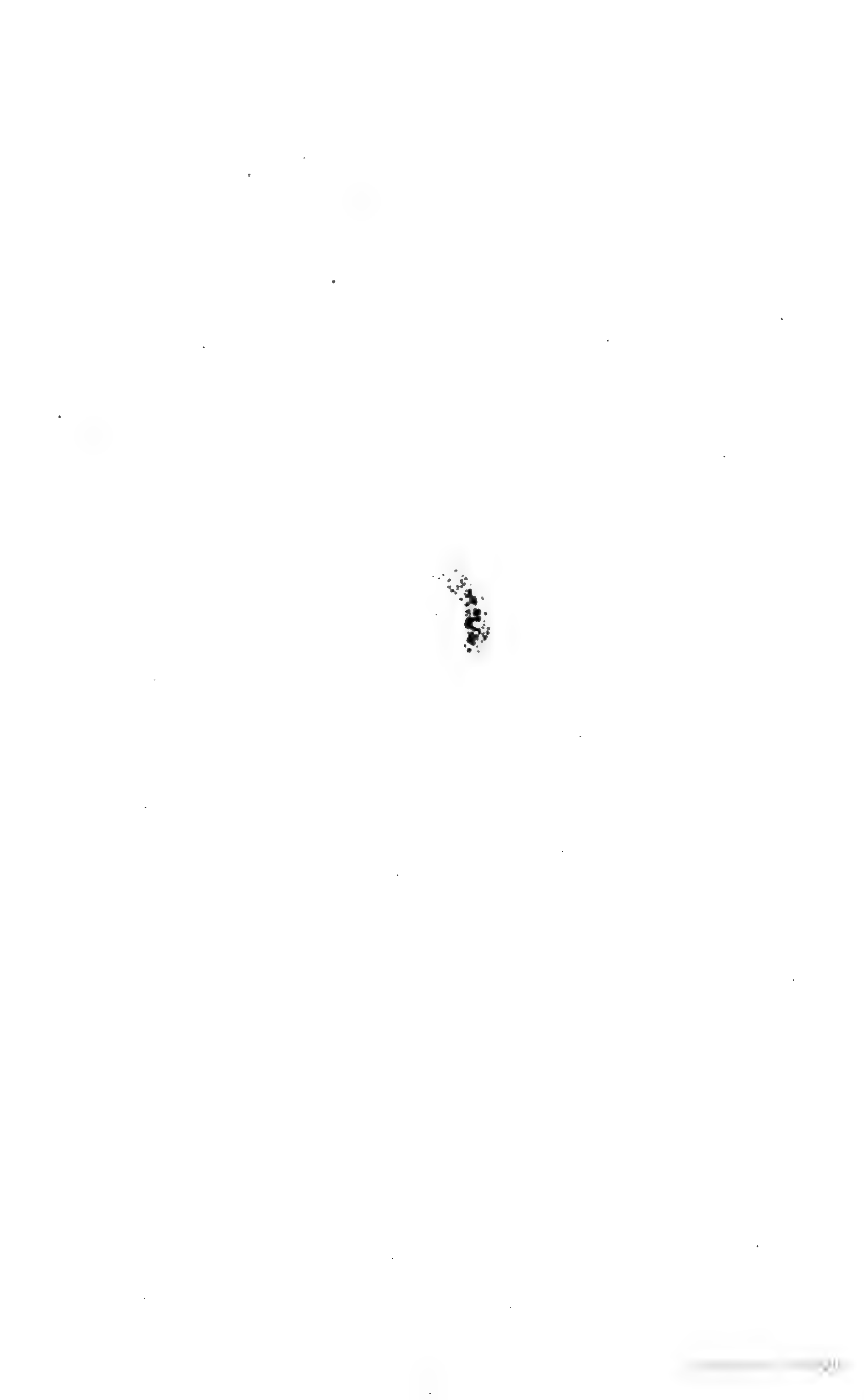
PIERRE LANDAIS.

XIV

PIERRE LANDAIS. — Il était fils d'un tailleur de Vitré ; il travaillait de son état, en 1475, chez le tailleur de François II, duc de Bretagne : à force d'habileté, il sut acquérir les bonnes grâces de ce prince, et devint son grand-trésorier. Mais, dans cette charge importante, son orgueil et sa cruauté lui firent un grand nombre d'ennemis à la fois dans la noblesse et dans le peuple. Sa perte fut décidée. On obtint du duc de Bretagne l'autorisation de le mettre en jugement; les commissaires, chargés de lui faire son procès, le condamnèrent à être pendu : cet arrêt fut exécuté le 19 juillet 1485.

Cette figure est tirée d'un miniature d'un manuscrit des chroniques de Bretagne,

La robe, qui est couleur de feu, descend jusqu'à mi-jambes ; le vêtement de dessous est jaune-indien, ainsi que le pantalon ; le bonnet est laque-garance, surmonté d'un panache vert et or à trois étages ; les souliers sont noirs. Le poignard est d'or ; son fourreau est blanc. Le retroussis de la tunique est en hermine, ainsi que les bouts de manches.







CATHERINE DE FOIX.

XV

CATHERINE DE FOIX, reine de Navarre. — Elle porta en dot la couronne de Navarre à Jean d'Albret, vers l'an 1484. Ses États furent envahis, en 1513, par Ferdinand, roi d'Aragon, et l'usurpation fut sanctionnée par une bulle du pape Jules II. Catherine mourut en 1517, sans avoir recouvré la Navarre.

Cette figure a été copiée d'après une vitre qui ornait la chapelle du château du Plessis-Bourré. (Gaignières, portef. VII, 67.)

Ce costume diffère peu de celui de la figure XII de ce volume. Le bonnet à la Syrienne est bleu-céleste avec papillon blanc bandé de rouge ; la robe est laque garance ; le vêtement de dessous est jaune-orange. La laçure, qui se dessine sur ce dernier vêtement, est d'argent, ainsi que les ornements de la ceinture noire et ceux du bonnet. Les souliers sont blancs. La partie de la robe rejetée en châle sur les épaules, ainsi que les bouts des manches, est en fourrure gris-tanné.

OBSERVATION.

Chaussures. — Les souliers des femmes ont peu changé, si l'on excepte les talons hauts, dont elles ont re-

connu le danger. La mode de ces talons était venue d'Espagne, avec la reine Anne d'Autriche. Les mules et les pantoufles sont des inventions du XVIe siècle.

Les bourgeoises, dans les siècles passés, portaient des souliers aussi simples que le reste de leurs ajustements ; elles affectaient de ne se chausser, de ne se vêtir que de bure ou de gris, et ne prenaient le noir que dans les grandes occasions de cérémonie ou de deuil. De là vient le mot *Grisette*, qui a si longtemps désigné les petites filles des bourgeois.

Au XVIIIe siècle, les souliers *à la Camargo* firent fureur chez les bourgeoises comme chez les duchesses. La nature avait formé la Camargo pour la danse : ses pieds, ses jambes, sa taille, ses bras, ses mains étaient de la forme la plus parfaite. Son cordonnier fit une grande fortune, car toutes les femmes voulaient être chaussées par lui, sur le modèle des souliers de Camargo.

Depuis longtemps, à Paris, les élégantes et les petits-maîtres, au lieu de faire faire des souliers pour leurs pieds, se font des pieds pour leurs souliers.

Le chausson est un soulier léger, plat et sans talon, dont la semelle était d'abord de feutre ou de drap ; on s'en sert encore pour apprendre la danse; on s'en servait naguère pour danser au bal. C'est donc là une chaussure excommuniée, car le pape Zacharie défendit la danse, sous peine d'excommunication, et un de ses successeurs accorda des indulgences plénières à toutes les femmes qui porteraient une chaussure assez haute et assez épaisse, pour que cette chaussure-là les empêchât de danser.


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892



LOUIS DE LAVAL, *Seigneur de Chatillon.*

XVI

LOUIS DE LAVAL, seigneur de Châtillon-en-Vaudelais. — Grand-maître des eaux et forêts, gouverneur du Dauphiné, puis de la ville de Paris, etc. — Il mourut en 1430.

Cette figure est tirée d'une miniature qui se trouve au premier feuillet d'un manuscrit intitulé : *Traité des passages faits outre-mer,* composé en 1472 par quatre auteurs différents, sur l'ordre de Louis de Laval. Ce manuscrit in-folio est conservé à la Bibliothèque Nationale, sous le nº 10025. (GAIGNIÈRES, portef. VII, 65.)

Cette figure nous montre le costume habituel des grands seigneurs à la fin du XVᵉ siècle. Il consistait en une espèce de bonnet à bord retroussé, et en une grande robe à manches longues, ouvertes sur les bras ; ces manches, larges, tantôt se passaient par-dessus les manches justes de la casaque de dessous, et tantôt étaient rejetées en arrière, comme on le voit ici. Avec ce costume, on portait ordinairement des socques, dont les talons n'avaient plus la hauteur de ceux que nous avons vus précédemment. Nous trouvons, pour la première fois, dans les manuscrits, l'indication d'une étoffe de soie ; elle est ici d'une couleur laque-rouge pour la robe et les longues manches. Les manches courtes sont bleu-ardoise ; les socques noirs et le bonnet gris-perle.





Imp. Camus

LOUIS XII, Roi de France.

XVII

LOUIS XII, roi de France, surnommé *le Père du peuple.* — Il naquit à Blois en 1462. Il combattit contre la France et sous les drapeaux de François II, duc de Bretagne, à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier où il fut fait prisonnier. Il dut, après plus de deux ans de captivité, sa délivrance à l'intercession de Jeanne de France, sa première femme. Monté sur le trône, en 1498, il donna l'exemple de toutes les vertus, pardonna les injures qu'il avait reçues, diminua les impôts, organisa l'armée et l'administration. Il voulut faire valoir les droits que lui avait légués sa grand'mère, Valentine de Milan, et en vingt jours, il accomplit la conquête du Milanais. Il avait proposé à Ferdinand-le-Catholique de partager avec lui le royaume de Naples; mais cette riche proie fit naître une terrible guerre entre les deux vainqueurs. Bientôt cependant ils se réconcilièrent pour former avec le pape Jules II une ligue contre les Vénitiens, qui furent vaincus à Agnadel; mais le pape, craignant l'agrandissement de la France, pardonna aux Vénitiens et les préserva d'une ruine complète. La guerre, qui se continua encore en Italie, fut malheureuse pour les Français, et Louis XII se préparait à la reprendre avec une vigueur nouvelle, lorsqu'il mourut à Paris le 1er janvier 1515, peu de temps après s'être uni en troisièmes noces à Marie d'Angleterre. Il avait eu pour seconde femme Anne de Bretagne. (V. ci-après, pl. XX.)

Cette figure est empruntée au recueil de Gaignières (portef. VII, 93.)

Voici la description de ce costume : manteau fourré, descendant jusqu'aux genoux, avec de larges manches dans lesquelles on a pratiqué des ouvertures longitudinales pour y passer les bras (il faut noter la singulière disposition du collet de fourrure, qui se dresse en pointe) ; par-dessous ce manteau ou robe ouverte, pourpoint sans basques, et pantalon ; chaussure couvrant à peine la pointe du pied ; chapel noir. La robe est cramoisie, le pourpoint laque-garance, le pantalon blanc, la chaussure laque-jaune.

OBSERVATIONS.

I. Costume de Louis XII a son entrée a Paris. — Le costume de cette planche est celui que portait habituellement le roi. Lorsqu'il fit son entrée à Paris, le 12 juillet 1498, il était vêtu d'une *tunicelle*, de drap d'or, enrichie de perles et de pierres précieuses. Sa toque de velours noir était surmontée d'un grand panache ; ses belles armes éblouissaient par leur poli. Il montait un cheval caparaçonné de drap d'or ; il était précédé de son grand-écuyer, qui, selon le cérémonial de France, portait le heaume et le timbre royal, sur lequel brillait une couronne de fines pierres précieuses, et au-dessus du heaume, au milieu de la couronne, une fleur de lis d'or. A côté de lui, marchaient quatre valets de pied, vêtus de drap d'or. Les princes du sang, les seigneurs, etc., venaient ensuite.

II. Devise de Louis XII. — Plusieurs auteurs disent que Louis XII avait pris pour devise un porc-épic, avec

ces mots : Cominus et eminus (*Je sais me défendre de près et de loin*) ; c'est une erreur. Cette devise fut à la fois celle de la maison d'Orléans et celle de l'ordre du Porc-Épic. Cet ordre, institué en 1393 par Louis Ier, duc d'Orléans, à la naissance de son fils Charles, père de Louis XII, était composé de vingt-quatre chevaliers. Le duc, qui fut chef de l'ordre, faisait le vingt-cinquième. Ils portaient, à leur collier un porc-épic en or. Le duc d'Orléans avait voulu faire comprendre, par cet emblème et par cette devise, qu'il saurait se venger des attaques du duc de Bourgogne, et se défendre contre lui de près et de loin. Louis, devenu roi, abolit cet ordre de chevalerie, et n'en retint que la devise.

III. Lansquenets. — Reitres. — Infanterie. — Les *lansquenets*, dont l'histoire ne parle pas avant le règne de Louis XII, formaient un corps auxiliaire d'infanterie suisse ou allemande, armé de longues piques; un autre corps de soudoyers *étrangers* était à cheval, et l'on nommait *reîtres* les hommes qui le composaient.

C'est sous Louis XII que nous avons commencé à posséder une infanterie nationale. Le préjugé avait tellement avili cette arme parmi nous, qu'un gentilhomme ne croyait pas pouvoir y acquérir de l'honneur. Ce ne fut que par déférence pour les volontés du roi, et à condition de conserver leur premier état, que plusieurs gendarmes des compagnies d'ordonnance consentirent à commander les troupes de pied que Louis XII avait levées dans son royaume et surtout en Gascogne. Cependant, les services importants que rendit cette infanterie dans les guerres d'Italie, la réputation éclatante que s'acquirent plusieurs

des capitaines, qui se chargèrent de la discipliner, changèrent peu à peu l'opinion à cet égard.

IV. Costume des hommes et des femmes. — Sous le règne de Louis XII, les robes ou tuniques des hommes tantôt descendent jusqu'à terre, et tantôt se terminent à mi-jambes ou à mi-cuisses. On n'avait par-dessous qu'un pourpoint sans basque et un pantalon. Ces robes étaient fourrées en hiver. On attachait ordinairement la ceinture sur la robe : on passait le poignard dans cette ceinture, sur le côté; quelquefois on l'y suspendait par-devant, surtout lorsqu'on ne portait que le pourpoint, qui, souvent fermé sur la partie antérieure, ressemblait à un jupon, depuis la taille jusqu'en bas, et se terminait au-dessus du genou. Les petits plumets droits, les bonnets, les chapels à grands bords et à petits bords retroussés, étaient alors en grande vogue.

Les gens de lois rabattaient les bords de leurs chapels, dont la forme était peu profonde; une coiffe, bonnet ou barrette, leur enveloppait le menton et cachait le bas du visage; leur habit, à manches longues et amples, était fermé par devant et ceint sur les reins.

Les dames, à cette époque, portaient tantôt des chaperons ou de petits voiles; et tantôt un simple bandeau sur le front; leurs robes traînantes, fermées sur le devant par en haut, et ouvertes par en bas, étaient garnies de manches qui s'élargissaient beaucoup vers le poignet; le bout de leur riche ceinture tombait jusqu'à mi-jambes.

Une gravure anonyme de 1500, qui représente une espèce d'assemblée ou de bal paré, nous montre les costumes exacts de cette époque. La plupart des hommes ont le

pourpoint plus ouvert et la poitrine entièrement découverte ; leurs manches tailladées sont formées de deux pièces, qui laissent quelques doigts d'intervalle entre elles vis-à-vis des coudes, mais un cordon les réunit l'une à l'autre, et retient celle qui couvre l'avant-bras. Ils portent presque tous des manteaux qui diffèrent de forme et de longueur. Ceux de ces manteaux qu'on appelait *tabards*, sont courts, sans collets amples, et coupés carrément au bas du dos. Ils furent en usage parmi les gens de guerre, lorsque les habits longs étaient de mode. Le tabard est tantôt placé sur les deux épaules, tantôt sur la gauche seule ; il y a aussi des manteaux beaucoup plus longs par devant, qui se terminent en pointes des deux côtés ; il y en a d'autres encore, qui couvrent les genoux et qui sont garnis d'un collet et ouverts par côté pour permettre de passer les bras. Tous les hommes sont représentés, dans cette gravure, avec des chausses qui montent jusqu'au haut de la cuisse, et qui se terminent par une braie très étroite. Ils ont, en général, les cheveux longs ; mais quelques-uns les portent courts et plats, ou bien courts et ondoyants ; parfois ils portent pour toute coiffure un chapeau, dont le bord est coupé par les côtés et relevé devant et derrière. D'autres fois, ils placent sous ce chapeau une coiffe en résille, dans laquelle ils renferment leur chevelure. La chaussure de ces personnages est une vraie babouche, ouverte par dessus, attachée avec un cordon ou un ruban, et par exception, tailladée.

La robe des femmes est traînante, ouverte par devant sur le haut, et laissant à nu une grande partie de la gorge, des épaules et du dos ; les manches, qui descendent en s'élargissant jusqu'au bout des doigts, ont la même forme que celle des habits d'hommes. Quelques dames sont coif-

fées d'un chapeau à peu près semblable à celui des hommes; d'autres (les pucelles sans doute) ont leurs cheveux épars flottant sur les épaules et sur le dos; d'autres portent une coiffure singulière, dont une partie cache le front et enveloppe les côtés et le derrière de la tête comme nos cornettes de nuit, tandis que la crête de cette coiffure se compose d'un grand *escoffion*.


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892



LOUIS XII. *Roi de France.*

XVIII

LOUIS XII, roi de France. — (Voy. la notice précédente.)

Cette figure est copiée d'après une miniature du manuscrit de Jean des Marets, contenant un poème sur la prise de Gènes, par Louis XII. Ce manuscrit qui est conservé à la Bibliothèque Nationale de Paris, fut exécuté pour la reine Anne de Bretagne. (Montfaucon, t. IV, pl. ix, pag. 99.)

Louis XII est armé de pied en cap, dans le grand costume de guerre qu'il avait à son entrée dans la ville de Gènes. Il est monté sur un cheval noir, et porte une cotte d'armes blanche, sans manches, ceinte sur les reins. Il tient, de la main droite, un bâton de commandement. Sur sa cotte d'armes, on voit une ruche et des abeilles qui voltigent à l'entour. La housse du cheval, qui est blanche, offre la même devise, que les Génois décernèrent également eux-mêmes à leur généreux vainqueur. On lit, au bas de la cotte d'armes du roi et autour de la housse du cheval, cette légende : Non utitur aculeo Rex (*Le Roi ne se sert pas de l'aiguillon*). Le casque du roi est surmonté d'un panache formé de longues plumes blanches. La ceinture, les ruches et les abeilles de la devise sont en or.

OBSERVATION.

Aigrettes. — « C'est une chose singulière, dit Mont-

faucon, à propos de cette miniature, et qui ne s'apprend que dans les peintures, que la grande diversité et les formes singulières des aigrettes des princes, qui suivent le roi et aussi de ceux qui marchent devant lui. »





LOUIS XII, *Roi de France*.

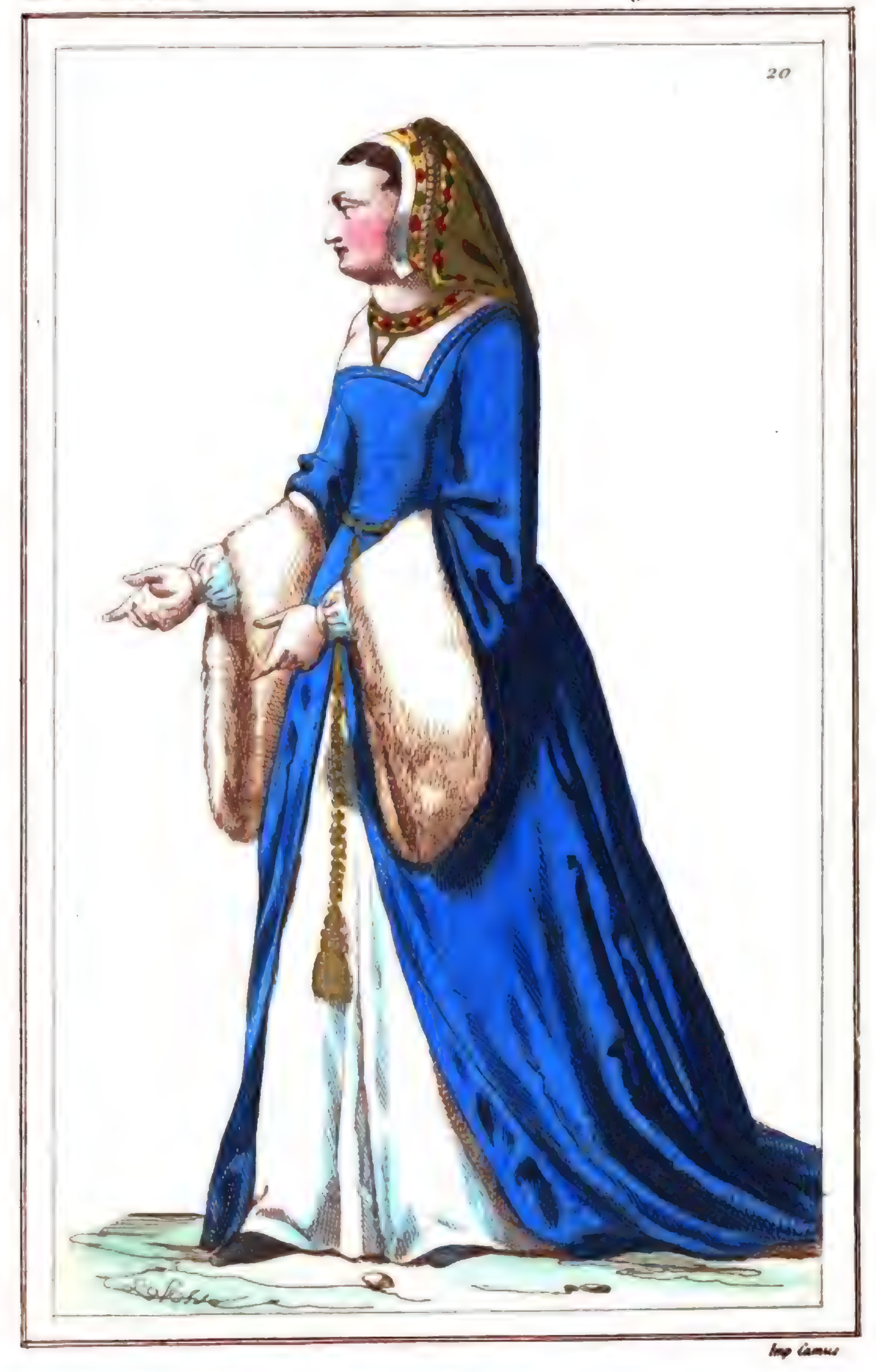
XIX

LOUIS XII, roi de France. Voy. la notice et la pl. XIV.

Cette figure est empruntée à la même source que la pl. X de ce volume. La miniature où elle se trouve précède une épître de Louis XII à Anne de Bretagne, « épistre premièrement composée en latin par Jean Francisque Suard de Bergame, et translatée depuis en françois par le T. R. P. en Dieu F. Jean d'Auton, abbé d'Angle, historiographe du Roi. » (MONTFAUCON, t. IV, pl. X, pag. 112.)

LOUIS XII est représenté assis, écrivant sur une table couverte d'un tapis violet. La soubreveste, à manches amples jusqu'au coude et serrées depuis le coude jusqu'au poignet, est rouge. Le chapel à bord relevé est noir, et orné d'une fleur en or. Le manteau, agencé autour de l'épaule gauche est bleu. Le vêtement de dessous est blanc ; on le distingue près du cou et par les ouvertures que laissent les cordons qui attachent la soubreveste sur la poitrine.





Imp. Camus

ANNE DE BRETAGNE, *Reine de France*.

XX

ANNE DE BRETAGNE, reine de France. — Fille de François II, duc de Bretagne, et de Marguerite de Foix, elle naquit à Nantes le 14 février 1476. A cinq ans, elle fut promise à Edouard, prince de Galles, qui mourut avant l'époque fixée pour leur union. Confiée par le vieux duc de Bretagne à Françoise de Dinan, dame de Laval; Anne, douée d'ailleurs d'une grande beauté, devint une princesse accomplie. Elle fut recherchée, à treize ans, par tout ce que l'Europe avait de princes dignes d'elle. Alain, sire d'Albert, Louis, duc d'Orléans, et Maximilien d'Autriche, roi des Romains, depuis empereur, se disputèrent sa main, par tous les ressorts de la politique. Charles VIII, roi de France, la demandait aussi pour lui-même. Après la mort du duc de Bretagne. Maximilien l'emporta sur tous les prétendants, en 1490, et le mariage fut célébré par procuration. Il fut rompu dans la même année, et, le 16 décembre 1491, Charles VIII épousa Anne de Bretagne. Devenue veuve en 1498, elle s'unit à Louis XII, qui avait fait rompre son alliance avec Jeanne de France. Elle administra le royaume pendant les expéditions de son second mari en Italie, comme elle l'avait fait pendant les campagnes de Charles VIII, c'est-à-dire, avec sagesse et habileté. Elle mourut au château de Blois, le 9 janvier 1514.

Cette figure est tirée du manuscrit qui nous a fourni déjà la planche XVIII de ce volume. Dans la miniature dédi-

catoire où elle se trouve, la reine Anne est representée assise sur une grande chaire à bras de forme particulière. Jean des Marests, la tête nue, et le genou en terre, lui présente son livre, sans doute l'exemplaire même qui contient la miniature. A la droite de la reine, on voit les dames de sa cour, qui se tiennent debout, vêtues et coiffées à peu près comme elle. On aperçoit un peu plus loin quelques officiers de sa maison, qui sont aussi debout, le bonnet en tête. (MONTFAUCON, t. IV, pl. VII, pag. 97.)

ANNE DE BRETAGNE est vêtue d'une robe traînante, couleur bleu-outremer, doublée et bandée de fourrure, ouverte par devant et laissant voir le vêtement de dessous, qui est de soie blanche. Les manches de cette robe sont amples et ont de larges parements de fourrure. La coiffure est également blanche et plissée comme les cornettes de nuit que les femmes mettent encore à présent. Sur cette coiffure repose un voile de drap d'or, orné de perles et de pierreries. La reine a deux colliers; les ornements de l'un d'eux sont semblables à ceux du voile. La ceinture est d'or : elle se termine par un gland *à fines papillottes d'or* et tombe sur le devant jusqu'à mi-jambes.

OBSERVATIONS.

I. FILLES D'HONNEUR. — On a dit mal à propos que François I[er] avait attiré les femmes à la cour : il trouva cet usage établi par la reine Anne, qui aimait la représentation, et qui appela auprès d'elle un grand nombre de *Damoiselles*, auxquelles on donnait le titre de *Filles d'honneur de la reine*, titre bien mérité, car jamais les mœurs en France ne furent meilleures qu'à cette époque.

Les *Filles de la reine* ont été remplacées en 1673 par les *Dames du palais.*

II. Gardes des reines. — Anne de Bretagne est la première reine de France, qui ait eu une garde particulière et des gentilshommes à elle, et qui ait donné, en son nom, audience aux ambassadeurs; mais elle agissait en cela comme souveraine du duché de Bretagne. « Mes Bretons sont sur la perche ! » disait-elle en parlant de ses fidèles gentilshommes qui veillaient jour et nuit sur une terrasse du château d'Amboise, qu'on appela par allusion à ce jeu de mots emprunté à la fauconnerie, *la Perche aux Bretons.*

III. Deuil des rois. — On doit remarquer qu'après la mort d'Anne de Bretagne, Louis XII porta le deuil en noir, contre la coutume des rois de France qui le portaient toujours en violet.


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892



ANNE DE BRETAGNE, *Reine de France*.



XXI

ANNE DE BRETAGNE, reine de France. Voyez la notice précédente.

Cette figure est empruntée au manuscrit d'où nous avons tiré la planche XX de ce volume. (MONTFAUCON, t. IV, pl. VIII.)

ANNE DE BRETAGNE est assise, en habit de deuil ; un petit chien blanc est couché sur les bords traînants de sa robe ; une pièce d'étoffe carrée couvre jusqu'aux yeux le front de la princesse et surmonte sa coiffure blanche. Près d'elle, on voit un perroquet vert dans une cage.

OBSERVATIONS.

I. DEUIL EN FRANCE. — *Deuil*, du mot latin *Dolor*, s'entend non-seulement de l'affliction que fait éprouver la perte d'une personne chère ou un événement qu'on regarde comme funeste, mais encore de l'habit que l'on porte pour marquer sa tristesse à cette occasion. Les Latins disaient : *Vestis lugubris, Vestimentum funebre.*

En France, le drap noir sans ornements, des manteaux longs, le linge uni et le grand crêpe, composent le grand deuil ; celui des veuves se distingue par une barbe et un grand voile de crêpe. En petit deuil, les dames emploient

des étoffes et des rubans noirs mélangés de blanc. Le deuil du roi et des cardinaux est violet.

En Espagne, à la mort des princes, on se vêtait de serge blanche. On prit ce deuil pour la dernière fois en 1498, à la mort du prince don Juan, fils du roi Ferdinand et d'Isabelle d'Aragon.

En Chine, on se couvre d'habits blancs que l'on conserve pendant trois ans. Le deuil en Turquie est bleu ou violet; en Égypte, jaune ou feuille-morte; gris, chez les Éthiopiens; noir, en Europe; gris-de-souris, au Pérou. Il était blanc pour les dames grecques et romaines. Dès le commencement du IIe siècle, l'empereur Adrien fut pendant neuf jours habillé de noir, quand il perdit sa femme Plotine.

Chaque nation croit justifier par de bonnes raisons la couleur qu'elle a choisie pour marquer le deuil. Le violet mêlé de bleu et de noir exprime, en même temps que la tristesse, l'espérance que les morts ont obtenu le séjour du ciel; le bleu présente aussi cette dernière signification. Le blanc désigne la pureté; le jaune ou feuille-morte rappelle les feuilles qui tombent des arbres à l'automne, et les herbes qui se flétrissent quand elles sont fauchées. Le gris figure la terre où les morts retournent; le noir marque l'absence de la vie, puisqu'il est produit par l'absence de lumière.

C'est donc une coutume, aussi générale qu'ancienne chez tous les peuples, surtout chez les Français, de témoigner par le deuil l'affliction que cause la perte des parents. Cependant, en 1793, le gouvernement qui pesait alors sur la France tenta d'abolir cette coutume et voulut défendre aux regrets de se manifester par des habits de

deuil et même par des larmes. Le noir était si rigoureusement proscrit, qu'un habit de cette couleur, qui avait coûté quatre-vingts francs, ne se vendait que trois francs aux brocanteurs. Dans le temps même que le sang ruisselait sur les échafauds, et qu'une multitude de familles avaient à déplorer la mort tragique de quelques-uns de leurs membres, tout signe extérieur de tristesse eût passé pour une preuve de royalisme et d'aristocratie. Il est vrai que si le deuil avait été permis, les deux tiers des habitants de la France auraient été alors vêtus de noir. On s'en aperçut bien après le 9 thermidor.

II. PERROQUETS. — Il paraît que les perroquets avaient été apportés en France, peu de temps avant cette époque, et sans doute par suite de la découverte de l'Amérique; car, en 1468, lorsque Louis XI fit enlever aux Parisiens tous les oiseaux qui avaient appris à jargonner, pour savoir s'il n'y en avait pas quelqu'un qui parlât de l'affaire de Péronne, on ne confisqua, selon l'auteur de la *Chronique scandaleuse,* que des *pies,* des *geais* et des *chouettes.* L'auteur de cette Chronique, Jean de Troyes, n'aurait pas manqué de parler des perroquets, s'il y avait eu alors des *papegeais* à Paris.





Imp. Camus

SUSANNE, *Comtesse de Forez.*



XXII

SUSANNE DE BEAUJEU, comtesse de Forez. — Fille unique de Pierre II, sire de Beaujeu, et d'Anne de France, elle était née en 1491; elle épousa, le 10 mai 1505, Charles III, duc de Bourbon, comte de Montpensier, depuis connétable de France. Elle mourut le 28 avril 1521, sans laisser d'enfants.

Cette figure a été copiée d'après les vitraux de l'abbaye de Savigny.

La longue robe traînante, de couleur bleu-céleste, est décolletée et ouverte par devant. Le vêtement de dessous, qui recouvre la gorge, est blanc, relevé de filets et d'ornements en or. Les manches à taillades blanches sont de même couleur que la robe et formées de deux pièces, et les attaches qui les réunissent sont laque-foncée. Le vêtement, qu'on aperçoit dans l'intervalle des deux pièces dont se composent les manches, est blanc et semble être une chemise d'un tissu très fin. La coiffure, qui couvre exactement le front et qui porte un *escoffion*, est noire.


BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE
LYON
1892



FLORIMOND DE ROBERTET.

XXIII

FLORIMOND DE ROBERTET.—Secrétaire des finances sous les règnes de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier, cet homme de bien exerça sa charge avec une science et une intégrité auxquelles les historiens rendent hommage.

Cette figure est tirée des portefeuilles de GAIGNIÈRES.

FLORIMOND DE ROBERTET porte un petit manteau de couleur laque-foncée. Le pourpoint est bleu ; les manches sont composées de deux pièces, séparées par un intervalle dans lequel on voit le vêtement de dessous ou la chemise. Les lacets qui réunissent ces deux pièces sont en or. Le bonnet est noir, bordé d'or. Le *pantalon* est jaune-indien. orné d'une bande de damas violet, ainsi que la *braie* ou haut-de-chausse.

OBSERVATION.

ORIGINE DES PANTALONS. — La *braie* était une sorte de *caleçon* ou de *haut-de-chausse*, dont se servaient autrefois les Gaulois pour se couvrir depuis la ceinture jusqu'au milieu des cuisses et même jusqu'aux genoux. On l'appelait *chausse*, *brague* ou *braie*, d'un mot celtique qui avait fait donner à la Gaule Narbonnaise le nom de *Gallia Braccata*,

parce que les habitants de cette province portaient tous des braies.

Quant à la partie des Gaules la plus voisine de Rome, cette province, dont les habitants imitèrent les premiers et les mœurs et les habillements des Romains, s'intitulait fièrement *Gallia Togata,* du nom de la toge, manteau à la romaine que ses habitants avaient adopté, après la conquête de Jules-César.

Les vêtements que les anciens Gaulois nommaient *braies* ou *brayettes* sont devenus les *culottes*, qui couvrent la partie inférieure du corps, depuis la ceinture jusqu'au dessous du genou.

La mode des culottes a souffert beaucoup de variations. Sous François Ier, elles ne descendaient qu'au milieu des cuisses. Pendant le règne de Charles IX, elles étaient extrêmement bouffantes, composées de bandes ou taillades, et d'une forme tout-à-fait indécente; les chausses ou bas couvraient les deux tiers de la cuisse : elles étaient attachées au-dessous de la trousse par des *canons* qui ont été longtemps d'usage, et qui se composaient de rubans de différentes couleurs. On voit, dans les comédies de Molière que cette parure était encore, à l'époque où il écrivait, une de celles que les gens du bon ton portaient de préférence.

Les *aiguillettes* attachaient la culotte au pourpoint, Les culottes, sous Henri V, furent larges et enflées. Celles qu'on portait au commencement du règne de Louis XIII étaient fort larges aussi et descendaient jusqu'au dessous des genoux, où on les attachait par devant avec des rubans dont les extrémités pendaient en rosettes ; elles se boutonnaient des deux côtés depuis les hanches jusqu'en bas.

L'usage des pourpoints et des grandes culottes se sou-

tint encore quelque temps, pendant la minorité de Louis XV, mais, peu après, on s'accoutuma à porter les culottes fort étroites, serrées par des jarretières au-dessous du genou.

Sainte-Foi raconte plaisamment que les Chirigones, peuples de l'Amérique méridionale, vivent tout nus. Ces sauvages ont pourtant des culottes, mais ordinairement ils les portent sous le bras, comme nous faisons de nos chapeaux appelés *claques*.

Le *pantalon*, qui est seul en usage aujourd'hui, n'est pas autre chose qu'une culotte longue, terminée par des chausses larges.


BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE
LYON
1892



AGNÈS DE SAVOIE

XXIV

AGNÈS DE SAVOIE, comtesse de Longueville. — Fille de Louis, duc de Savoie, et d'Anne de Chypre, elle mourut le 16 mars 1508. Son corps fut transporté à Notre-Dame de Cléry et ses entrailles à Sainte-Geneviève de Paris. Cette princesse avait épousé, à Montargis, en 1466, François d'Orléans, comte de Dunois et de Longueville.

Cette figure est tirée des portefeuilles de Gaignières.

La robe est longue et traînante, et laisse à nu une partie des épaules. La couleur de cette robe est vert-clair, mais les taillades, les attaches qui réunissent les deux pièces dont se forment les manches et leurs ornements, sont jaune-gomme-gutte. La ceinture est également jaune avec des dessins en or. La coiffure qui renferme une partie des cheveux se compose d'un réseau dont le fond est blanc et les ornements en or, et d'un chapeau laque-rose, à échancrures, relevé sur le côté. La chaussure est blanche.


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892



ODET DE FOIX.

dit Lautrec

XXV

ODET DE FOIX, plus connu sous le nom de LAUTREC, maréchal de France. — Il suivit Louis XII dans ses expéditions d'Italie et fut laissé pour mort sur le champ de bataille de Ravenne (1512). François Ier le nomma son lieutenant-général. Ce capitaine, habile et vaillant, reprit Brescia, Vérone, et força les Impériaux à lever le siége de Parme en 1521. Mais il perdit la bataille de la Bicoque et tomba en disgrâce; sa sœur, madame de Chateaubriand, lui rendit la faveur du roi, dont elle était alors la maîtresse. Nommé gouverneur de la Guyenne, Lautrec protégea Bayonne (1523) contre les Espagnols; il repassa en Italie avec François Ier et fut blessé à la malheureuse journée de Pavie. Investi de nouveau (1527) du commandement en chef de l'armée française, il s'assura de Gènes, s'empara d'Alexandrie, saccagea Pavie et marcha sur Naples dont il entreprit le blocus; mais il mourut, devant cette place, le 16 juin 1528, d'une épidémie qui ravageait son armée.

Cette figure est tirée des portefeuilles de Gaignières.

Le manteau, garni de bandes d'or et de dessins noirs, est laque-foncé. Le pourpoint, entr'ouvert sur la poitrine, est blanc ainsi que les trousses et le pantalon. Le vêtement de dessous, qui semble être une espèce de corsage par dessus la chemise, est laque-jaune, brodé de noir. Le chapeau, en forme d'aumusse, est noir, orné de trois boutons d'or.


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892



Imp. Camus

GABRIELLE DE BOURBON.

XXVI

GABRIELLE DE BOURBON, dame de La Trimouille. — Elle était fille de Louis de Bourbon, comte de Montpensier, et de Gabrielle de La Tour. Elle fut mariée à Louis de La Trimouille, vicomte de Thouars et prince de Talmont, et mourut en Poitou, le 30 novembre 1516, du chagrin que lui fit éprouver la perte de son fils Charles tué à Marignan. On lui attribue plusieurs ouvrages de piété mystique.

Cette figure est empruntée à une miniature qui représente la cour du roi Louis XII. (Gaignières, portef. VII, 142.)

La coiffure singulière, qui se rencontre ici pour la première fois, est en velours noir, à ornements d'or, C'est une coiffe à deux étages, tombant carrément sur les oreilles, et se prolongeant par derrière en forme de queue pendante. Nous remarquerons aussi que cette dame porte deux colliers, dont l'un est d'or et l'autre de jai ou jayet.

L'ensemble de ce costume est d'une extrême richesse. Il se compose de deux robes de damas : l'une, qui forme le vêtement de dessous, est blanche et ornée de dessins légèrement noirs ; l'autre est de couleur laque-foncé, enrichie de dessins d'or, et garnie de boutons en pierres

précieuses de diverses couleurs : celle-ci est entr'ouverte depuis la ceinture, et laisse voir une somptueuse doublure mi-partie d'hermine et mi-partie d'étoffe bleue relevée d'ornements d'or. La ceinture, qui descend très bas par devant, est en orfévrerie.


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892



Imp. Camus

GALIOT DE GENOUILLAC, *Seigneur d'Acier.*

XXVII

JACQUES GALIOT DE GENOUILLAC, seigneur d'Acier. — Il naquit dans le Querci, vers 1466. Il assista à la bataille de Fornoue, où Charles VIII l'avait choisi pour un de ses preux ; il combattit vaillamment à Agnadel en 1509, et fut nommé, en 1512, grand-maître de l'artillerie. Il se distingua encore à la bataille de Marignan et à celle de Pavie, après laquelle le roi le fit son grand-écuyer. Agé de plus de soixante-dix ans, Galiot se retira dans son domaine d'Acier, et reçut, en 1545, la charge de gouverneur du Languedoc. Il mourut l'année suivante.

Cette figure est tirée des portefeuilles de Gaignières.

Le manteau court est bleu-céleste. Le pourpoint est violet clair, comme les manches ; les taillades de ses manches sont de la même couleur que le manteau. Le pantalon est jaune-nankin. La laçure qui retient le manteau sur les épaules est en or ; la ceinture et la poignée de l'épée sont également en or ; le fourreau est blanc. La coiffure paraît être une espèce de réseau écarlate, bandé et brodé d'or.





PIERRE DE ROHAN.

XXVIII

PIERRE, DE ROHAN, plus connu sous le nom de MARÉCHAL DE GIÉ. — Il naquit en Bretagne, vers le milieu du XVe siècle et fut fait maréchal de France, en 1475, par Louis XI, qui lui accorda toute sa confiance. Il commandait en Flandre en 1479. Après la mort de Louis XI, il défendit avec énergie les frontières de la Picardie, accompagna Charles VIII dans l'expédition de Naples, et conduisit l'avant-garde à la bataille de Fornoue. Il prit part aussi aux premières guerres d'Italie sous Louis XII, qui le nomma chef de son conseil; mais bientôt il fut arrêté dans cette carrière brillante et glorieuse par Anne de Bretagne qui, ayant reçu de lui une offense, ne la lui pardonna jamais. Éloigné d'abord de la cour, il eut bientôt à répondre à différentes accusations de lèze-majesté devant le parlement de Toulouse qui, par arrêt du 9 février 1504, le déclara incapable de remplir aucune fonction publique pendant cinq années qu'il passa enfermé au château de Dreux. A l'expiration de sa peine, il ne voulut pas reparaître à la cour, et mourut le 22 avril 1513, dans son magnifique château de Sainte-Croix-du-Verger, en Anjou.

Cette figure est empruntée à une vaste tapisserie, autrefois placée dans le château du Verger, laquelle offrait cinq images équestres de Pierre de Gié, représenté dans les costumes des divers grands offices qu'il avait remplis à la cour de France. (GAIGNIÈRES, portef. VII, 101.)

Pierre de Rohan est représenté ici armé de pied en cap, le bâton de maréchal de France à la main ; il a sur son casque une plume bleue, d'une longueur extraordinaire, qui descend jusque sur la housse du cheval. Cette housse est chargée des armoiries de la maison de Rohan (de gueules semé de macles d'or), et de ses alliances d'Évreux, de Navarre et de Milan.





GASTON DE FOIX.



XXIX

GASTON DE FOIX, duc de Nemours. — Né en 1489, il était fils de Jean de Foix, vicomte de Narbonne, et de Marie d'Orléans, sœur de Louis XII. Ce jeune prince, aussi sage que vaillant, succéda, en 1512, au duc de Longueville dans le commandement de l'armée française au-delà des Alpes, et bientôt après il fut surnommé *le foudre de l'Italie*. Il obligea Pierre Navarre, général de Ferdinand-le-Catholique, à lever le siége de Bologne, secourut Brescia, qu'il reprit sur les Vénitiens, et investit Ravenne. A la bataille livrée sous les murs de cette ville, bataille qu'il gagna sur les Espagnols, il perdit la vie, le 11 avril 1512.

Cette figure est tirée d'une vieille tapisserie qui représente l'histoire de Gaston de Foix. (GAIGNIÈRES, portef. VII, 94.)

La soubreveste, serrée sur les reins par une ceinture et descendant au milieu de la cuisse, est couleur laque-garance très clair, avec des dessins bleu-outremer. Le pantalon, de la même couleur mais d'un ton plus foncé, dessine parfaitement la jambe. La ceinture est noire, et le gland qui la termine est blanc. Le poignard a une garde en or, qui surmonte un fourreau vert et or. Les manches,

à taillades blanches vers les poignets, sont jaunes. Le chapeau est bleu ; les plumes sont alternativement bleues et jaunes. La chemise apparaît au bout des manches, où elle se façonne en manchettes, et près du cou, où elle forme une espèce de fraise.

OBSERVATION.

ORIGINE DES JABOTS ET MANCHETTES. — Ce fut à la fin du règne de Louis XII, ou, au plus tard, au commencement de celui de François Ier, que l'on commença à faire paraître hors des vêtements les chemises de toile, de lin fin et blanc, que l'on tenait à grand honneur de porter. Elles dépassaient le pourpoint au bout des manches et autour du cou ; de là, les *jabots* et les *manchettes*.


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892



Imp. Camus

GASTON DE FOIX, *en habit de Gendarme.*



XXX

GASTON DE FOIX. — Voy. la notice précédente.

Cette figure est extraite de la *Galerie des hommes illustres de Toulouse.*

Gaston de Foix est représenté en habit de gendarme. Il est sans barbe ; sa chevelure est longue. Au bas de sa cuirasse sont attachés, de chaque côté, des appendices de fer qui se terminent en pointe par-dessus le *tonnelet*, et qui semblent destinés à protéger les flancs du cavalier. On doit remarquer comme une singularité, que le tonnelet laisse la cuisse gauche découverte.

OBSERVATION.

Tonnelet de fer. — Un archéologue s'est demandé s'il ne fallait pas voir dans ce costume militaire, jusqu'alors inusité, l'armure primitive des gendarmes qui, sous Louis XII, consentirent à commander l'infanterie? Nous pensons que les tonnelets de fer, en façon d'écailles superposées, qui avaient remplacé les cottes de mailles, furent imités des armures espagnoles pendant les guerres d'Italie.


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892



GROUPE D'AMOUREUX.

XXXI

GROUPE D'AMOUREUX.

Ce gracieux sujet est emprunté à une gravure sur cuivre datée de 1500.

Les costumes que portent ces personnages diffèrent peu de ceux que nous avons vus dans les planches consacrées au règne de Louis XII, et cependant ils offrent quelques détails que nous n'avons pas encore rencontrés.

Le manteau de l'homme, fendu sur le côté, et disposé de manière à laisser découvert tout le côté gauche, est couleur de café. Le pourpoint et le pantalon sont cramoisis; la ceinture et la chaussure sont noires, et enfin le bonnet est cramoisi, orné de boutons d'or assemblés quatre par quatre.

La robe de la femme est couleur isabelle; les manches, à taillades bleues, sont formées de deux parties: à la partie supérieure est attachée une garniture blanche et froncée qui tombe sur le coude. La coiffure, en forme d'*escoffion,* est blanche, rayée d'or; la ceinture est jaune.





GUILLAUME DE MONTMORENCI.

XXXII

GUILLAUME DE MONTMORENCI. — Fils de Jean II, baron de Montmorenci et de Marguerite d'Orgemont; il servit tour-à-tour Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François Ier. La noblesse de la prévoté et vicomté de Paris l'envoya, en 1484, aux États de Tours, où il fut qualifié *premier baron de France*; et après la bataille de Pavie, le parlement de Paris assemblé l'invita solennellement à venir résider dans la capitale, pour rassurer les habitants et maintenir la tranquillité publique. Il mourut le 4 mai 1531.

Cette figure est empruntée à une miniature qui reproduit divers personnages de la cour de Louis XII. (Gaignières, portef. VII, 140.)

Ce costume se compose d'une robe fourrée d'hermine, aux manches de laquelle sont pratiquées de larges ouvertures qui permettent d'y passer les bras, et d'un pourpoint sans basques, suivant la mode des grands seigneurs de cette époque. La robe est de drap d'or, relevé de dessins écarlates. Le vêtement de dessous ou pourpoint, qui couvre la poitrine et qui enveloppe les avant-bras, est noir, ainsi que le bonnet orné d'un bouton d'or, et les souliers ou babouches. Le pantalon ou bas de chausses est violet. Le gant

de fauconnerie qui supporte l'oiseau est en peau blanche, orné d'un filet d'or terminé par un gland ou grelot.

OBSERVATIONS.

I. Couleur violette. — Il paraît que cette couleur fut en vogue, du moins pour les hommes, sous le règne de Louis XII, car nous avons remarqué dans un grand nombre de miniatures de cette époque que les seigneurs, surtout ceux d'un âge mûr, sont représentés avec des pantalons violets. On peut supposer que le deuil de Charles VIII avait mis le violet à la mode.

II. Gants. — Les chevaliers, qui autrefois étaient armés de la tête aux pieds, étaient aussi cuirassés jusqu'au bout des doigts; ils portaient des gants, qui, revêtus à l'extérieur d'écailles de métal, devenaient, au besoin, de vraies masses d'armes, de vrais maillets de fer, quand ils couvraient la main d'un Roland ou d'un Duguesclin.

Quant aux gants des dames, ils sont fort souvent mentionnés dans l'histoire galante des temps modernes. Aux siècles de la chevalerie, une jeune personne ne faisait pas une action indifférente en donnant son gant; c'était là, pour elle, une manière très significative de dire beaucoup en gardant le silence, et quelquefois de tout promettre. On lit dans l'*histoire de la Belle Euriant*, que cette *damoiselle*, touchée de l'empressement avec lequel Gérard de Nevers avait embrassé sa défense, dans une circonstance des plus délicates, « prit son gant senestre (*gauche*), si le bailla à « Gérard, qui moult volontiers le print, icelle lui disant : « Sire, mon corps, ma vie, mes terres et mon honneur, je « mets en la garde de Dieu et de vous! » Que de choses

dans un gant ! C'est de là que vient cette locution proverbiale : *En avoir les gants*. On disait aux amants présompteux qui ne rencontraient pas tout ce que les gants leur avaient promis : « Vous n'en avez pas, vous n'en aurez pas, vous n'en avez pas eu les gants. » On comprendra aussi, d'après cette explication, toute la portée de cette autre phrase proverbiale : *S'en donner les gants*.

Le gant fut donc un symbole dans les mœurs chevaleresques. Un paladin voulait-il porter un défi, il lui suffisait de jeter son gant pour indiquer qu'il provoquait ou acceptait le combat. De là, certaines locutions encore employées aujourd'hui au figuré, comme *jeter le gant*, *relever le gant*, etc.

Il était autrefois défendu aux juges royaux de siéger les mains gantées, pour faire entendre que la justice doit avoir les mains pures et nettes.

La reine de Navarre, Jeanne d'Albret, mère de Henri IV, mourut, dit-on, empoisonnée par l'odeur d'une paire de gants, que lui avait vendue un nommé René, parfumeur italien attaché à la maison de Catherine de Médicis.

Nos grand'mères portaient des mitaines tricotées, de laine, de coton ou de soie. Leurs petites-filles mettent des gants de peaux d'agneaux ou de chevreaux blanchis au lait et glacés. L'usage des gants blancs nous est venu d'Italie au XVI[e] siècle ; on en fabriquait pourtant, avant cette époque, en France, et surtout à Blois.

On ne connaît plus aujourd'hui que de nom une manière de parfumer les gants, qui était en vogue aux XVI[e] et XVII[e] siècles, et qu'on appelait *à la frangipane*. Ce parfum se composait d'un mélange de différentes poudres et essences qui avaient à la fois une senteur agréable et un goût excellent. On prétend que le mot *frangipane* a pour origine le nom

d'un comte italien, de la maison Frangipani, venu en France à la suite de Catherine de Médecis, lequel se piquait de bon goût, et donnait des conseils aux parfumeurs et même aux cuisiniers de la cour; car c'est à ce même comte, que nous sommes redevables de la *tourte de frangipane.*

Un jour que François Ier assistait avec sa cour à un combat de lions, une dame laissa tomber son gant dans l'arène. Elle dit à son amant le comte de Lorges : « Si vous » voulez que je croie que vous m'aimez autant que vous me » le jurez tous les jours, allez ramasser mon gant? » De Lorges descendit dans l'arêne et ramassa le gant au milieu des lions, qui le laissèrent se retirer tranquillement; puis, étant revenu à sa place, il jeta le gant aux pieds de la dame, et depuis lors, malgré toutes ses avances, il ne voulut jamais la voir.

L'usage de jeter le gant pour proposer un cartel a été suivi jusqu'à la fin du XVIe siècle, et il s'est conservé même dans une cérémonie qui a lieu au couronnement du roi d'Angleterre. Le champion, du roi, armé de pied en cap, et monté sur un cheval de bataille, entre dans l'église de Westminster, où se font les couronnements de rois, et publie à haute voix que si quelqu'un conteste les droits du prince à la couronne, il est prêt à les soutenir, à les défendre en combat singulier. Après quoi, il jette son gant, en signe de défi, et se retire.

Au moyen âge, on donnait une paire de gants à celui qu'on investissait d'une dignité ; on ôtait les gants à celui qu'on privait de sa charge.

Sous le règne d'Edouard III, le comte de Carlisle ayant été condamné à la dégradation et à la mort, pour avoir

correspondu traitreusement avec les Écossais, ses éperons furent brisés avec une hache, et on lui enleva ses souliers et ses gants, avant de le décapiter.

Sous Louis XI, un seigneur de Montmorenci fut envoyé en ambassade à Londres, où le roi d'Angleterre lui fit un grand accueil. Un jour, à la table de ce monarque, il avait pour voisin un seigneur qui portait à la boutonnière de son habit un gant de femme, chargé, à chaque doigt, de superbes pierreries de toutes couleurs; ce singulier joyau attira l'attention de l'ambassadeur. Le lord, qui s'en aperçut, prévint ses questions, en lui donnant l'explication suivante : « Je vois bien que vous trouvez estrange de ce que gorgiasement j'ai acoustré un pauvre gant; ce que j'ai encore plus envie de vous dire, car je vous tiens tant homme de bien et connoissant quelle passion c'est qu'amour, que si j'ai bien fait vous me loûrez; ou sinon, vous excuserez l'amour qui commande à tous honestes cœurs. Il faut que vous entendiez que toute ma vie j'ai aimé, aime et aimerai encore après ma mort, une belle et respectable dame. Je demeurai sept ans, sans oser lui en faire le semblant; mais un jourt, estant dans un pré, et la regardant, me print un si grand battement de cœur, que je perdis toute couleur et toute contenance, dont elle s'aperçeut; et me demandant ce que j'avois, je lui dis que c'estoit une douleur de cœur insupportable. Elle, charitable, posa sa main gantée sur mon cœur, et alors lui serrai la main contre mon estomac, lui disant : « Hélas! madame, « recepvez le cœur qui veut rompre l'estomac pour saillir en « la main de celle dont j'espère grâce, vie et miséricorde! » Quand elle entendit ce propos, le trouva estrange, et voulut retirer sa main; mais je la lui tins si ferme, que le gant resta en la place de sa cruelle main, et pour ce que jamais je n'avois eu, ne ay eu depuis, plus grande privauté d'elle, je

attachai ce gant comme l'emplastre le plus propre que je puisse donner à mon cœur, et l'ai aorné comme voyez. » Le sire de Montmorenci, trop poli pour rire tout haut de cette extravagance, loua beaucoup une passion si sincère, et félicita le seigneur anglais de n'avoir obtenu que le gant d'une dame qui, vraisemblablement, si elle lui avait accordé son cœur, l'aurait fait mourir de plaisir.

Dans un tournoi que Charles VI, roi de France, fit célébrer à Paris pour conférer l'ordre de chevalerie au roi de Sicile et à son frère, en 1389, plusieurs dames marchèrent avec les chevaliers jusqu'à la barrière. « Alors, dit l'historien, elles tirèrent de leur sein diverses livrées de rubans et des gants de soie, pour récompenser la valeur de ces nobles champions. »

Au XVIIIe siècle, un enfant qui pour moindre défaut avait celui d'être gaucher, se trouvait avec sa mère dans le salon de la fameuse madame Geoffrin. On portait alors des gants à franges; l'enfant prit un de ces gants, et en donna un soufflet, de toutes ses forces, à un homme respectable, qui rendait aussi visite à madame Geoffrin. Les grains d'épinards entrèrent dans les yeux de la victime de cette méchanceté, et lui firent beaucoup de mal. Pour toute correction infligée à son fils, la mère s'écria : « Eh bien ! mon fils, toujours de la main gauche »

On ne finirait pas si l'on voulait recueillir toutes les anecdotes relatives aux gants.

On bénissait les gants au couronnement du roi de France; Favyn prétend que cet usage est un reste de l'*investiture* féodale par le gant.

Voici un exemple bien remarquable de cette cérémonie. Conradin, roi de Sicile, fut privé de la couronne et de la vie, par Charles d'Anjou, frère de saint Louis. Arrivé sur

l'échafaud, il se plaignit de la cruauté de son sort, proclama ses droits au trône de Naples, et jeta, en signe d'investiture, son *gant* parmi le peuple, en priant celui qui le ramasserait de le porter à quelqu'un de ses parents qui pût venger sa mort. Un chevalier normand ramassa le gant et le remit au roi Jacques d'Aragon, qui alla se faire couronner roi de Sicile à Palerme.

Un vieux livre, imprimé à La Haye, en 1604, rapporte que les habitants de Cambrai, pour recevoir dignement un roi de France qui devait passer par leur ville, eurent l'attention délicate de faire faire la barbe à un pendu exposé aux fourches patibulaires, et de mettre un gant avec une frange d'or magnifique à une main de bois qui servait d'indicateur sur le grand chemin de la ville.

Pour finir par un calembourg, le marquis de Bièvre envoyait, en présent, de *longs gants gris* ou de *longs gants blancs* à une jolie femme.


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892



CHARLES DE CLÈVES, *Comte de Rethel*.

XXXIII

CHARLES DE CLÈVES, comte de Rethel. — Fils aîné d'Engilbert de Clèves et de Charlotte de Bourbon, il succéda, en 1506, à son père, dans les comtés de Nevers et d'Eu, et se distingua par sa valeur dans les expéditions de Louis XII et de François I[er] en Italie. Ce dernier roi le fit arrêter pour des écarts de jeunesse, et l'envoya prisonnier à la tour du Louvre, où il mourut le 27 août 1521.

Cette figure est tirée des portefeuilles de GAIGNIÈRES.

Ce costume se compose d'un manteau ou tabard, d'un pourpoint et d'un pantalon. Les souliers, qui sont de véritables babouches, sont noirs, ainsi que le chapeau, qui est orné d'une fleur d'or. Le manteau est de damas blanc à *royons* d'or ; le pourpoint et le pantalon sont de même couleur. Le fourreau de l'épée, dont la garde est cachée par le manteau, est en maroquin vert, ainsi que la ceinture.


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892



Imp. Camus

GUI DE ROCHEFORT, *Chancelier de France.*



XXXIV

GUI DE ROCHEFORT, chancelier de France. — Il naquit dans le xve siècle, au bourg ou château de Rochefort, près de Dôle. Il fut armé chevalier par Charles, du de Bourgogne, et devint un de ses conseillers. Après la réunion du duché de Bourgogne à la France, Louis XI le nomma conseiller, puis président, au parlement de Dijon. Charles VIII le fit chancelier de France, et Louis XII le confirma dans cette charge. Il mourut, le 15 janvier 1507, à l'âge de 60 ans environ.

Cette figure est copiée d'après une miniature qui représente la cour de Louis XII. (Gaignières, portef. VII, 139.)

La soubreveste est de damas, de couleur bistre, à reflet d'or; elle a des manches ouvertes; elle est doublée et bordée d'une fourrure noire qui forme châle sur les épaules. Le pantalon est violet; le pourpoint amarante, la ceinture jaune. Le poignard a une garde d'or et un fourreau noir. Le bonnet carré est également noir. Autour du cou, on voit la chemise plissée.


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892



Imp Camus

JEAN DE RIEUX



XXXV

JEAN DE RIEUX. — Né en 1447, il devint maréchal de Bretagne en 1470, lieutenant des armées du duché en 1472, et fut chargé quelque temps de la tutelle d'Anne de Bretagne. Après le mariage de cette princesse, il fut en grand honneur à la cour de France, et accompagna Charles VIII dans son expédition de Naples. Louis XII le nomma ensuite commandant du Roussillon. Il y mourut en 1518, âgé de soixante et onze ans.

Cette figure est tirée des portefeuilles de Gaignières.

L'armure, qui est en acier poli, ressemble beaucoup à celles des gendarmes sous les règnes précédents. Le tonnelet est en mailles de fer. Sur son armure, ce personnage porte un manteau très court, de couleur bleue outre-mer, orné d'un riche collet d'orfévrerie et bordé de fourrure.

OBSERVATION.

Manteaux. — *Manteau* ou *mantel* vient du mot arabe *mandil*, ou du mot persan *mandel;* ce sont les croisades qui nous ont donné le nom et la chose. Ce genre de vêtement sans manches était commun autrefois à toutes les conditions, aux rois comme aux gens de métier. Les rois ne paraissaient pas en public, sans être revêtus d'un long

manteau d'écarlate, fourré d'hermine. L'épitoge de la magistrature et les manteaux de la pairie sont comme un reste des manteaux royaux. On peut dire aussi que les manteaux longs se sont conservés dans les robes des avocats.

Il n'y a pas cent cinquante ans que non-seulement les gens de robe, mais aussi les médecins, étaient toujours en soutane, même chez eux. Sous saint Louis et pendant les règnes de Philippe-le-Bel et de ses enfants, l'habit court n'était en usage qu'à l'armée ; on porta successivement les habits, courts sous Philippe de Valois et ses successeurs, longs sous Charles VII, qui était petit et mal fait, courts de nouveau et pour n'être plus changés sous Louis XI, Charles VIII et Louis XII. Ils se raccourcirent encore davantage sous François Ier, Henri II et ses enfants ; les habits de dessous, ou pourpoints, descendant à peine jusqu'à la ceinture, on y suppléa par des manteaux.

Au XIIIe siècle, lorsque les chevaliers venaient se reposer de leurs fatigues, après les tournois, dans les palais des rois, ou dans les châteaux des grands seigneurs, on les revêtait de manteaux fourrés, ainsi que nous l'apprennent les romans de chevalerie.

Depuis François Ier jusqu'à Henri IV, le manteau a été une partie essentielle de l'habillement, à la cour comme à la ville. Les seigneurs, les chevaliers et les gens du bon air le garnissaient de dentelles, de passements d'or et d'argent, et de touffes de rubans.

Durant les règnes de Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, excepté dans les cérémonies, le manteau n'a plus servi qu'à défendre des injures de l'air, du vent, du froid et de la pluie. On y employait exclusivement du drap de différentes couleurs. A la mode des manteaux a succédé celle des *redingottes*, d'origine anglaise, qui ont été remplacées à leur

tour par les *habits à la française* et les *fracs,* dont les formes ont varié bien souvent.

En 1824, quelques jeunes gens reprirent l'usage des manteaux amples, qui reçurent alors le nom du général espagnol *Quiroga.* Ceux qui les portaient affectaient même de les draper à la manière de ce général, que la guerre de l'indépendance américaine avait rendu populaire en Europe. Quelques dames, à la même époque, entraient dans les salons avec un court manteau d'étoffe légère ; cette mode ne subsista qu'un moment, mais depuis, elle s'est renouvelée avec plus de fureur que jamais, et le manteau ou pelisse fut adopté par les femmes de toutes les conditions : il ne paraît pas devoir être abandonné, et chaque jour apporte quelque variation dans les formes que la Mode lui donne.

Ce n'est pas seulement contre la pluie ou le froid qu'un manteau peut être utile. Elisabeth d'Angleterre se promenait dans le parc de Windsor, suivie de ses officiers et des principaux seigneurs de sa cour ; on arrive à un terrain marécageux ; la reine, finement chaussée, hésite à le traverser ; le comte d'Essex détache le riche manteau qu'il portait et l'étend sous les pieds de sa souveraine, qui lui sut gré de cette attention délicate : d'Essex dut à son manteau de devenir le favori d'Elisabeth.


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892



ANNE D'ALENÇON, *Marquise de Montferrat.*

XXXVI

ANNE D'ALENÇON, marquise de Montferrat. — Née en 1492, elle était fille de Réné, duc d'Alençon, et de Marguerite de Lorraine; mariée, en 1508, à Guillaume Paléologue, marquis de Montferrat, elle demeura veuve en 1518. Ses vertus, sa charité surtout, la firent placer au nombre des princesses illustres par leur piété.

Cette figure est tirée des portefeuilles de Gaignières.

Ce costume, d'une élégante simplicité, se compose de deux robes; celle de dessous est laque-jaune; celle de dessus, croisée en schall sur la poitrine, est blanche, bandée de deux raies de couleur laque-rose. Les taillades des manches, les attaches, la ceinture, ainsi que le chapeau ou béret, orné d'une fleur d'orfévrerie et de dessins en or, sont également de couleur laque-rose.

Il faut remarquer, dans cette figure, les cheveux flottants sur les épaules, selon l'usage des *épousées;* le cou et la gorge laissés à découvert, suivant la mode italienne, et enfin les bras garnis de mitaines larges qui ne se terminent pas en gants.





Imp. Camus

CHARLES D'AMBOISE, *Seigneur de Chaumont*.

XXXVII

CHARLES D'AMBOISE, seigneur de *Chaumont*. — Né en 1473, il était fils de Charles d'Amboise, frère du cardinal. Il se distingua dans les guerres d'Italie, sous Louis XII. En 1500, il fut nommé gouverneur de Milan. A la bataille de Castallacio, en 1507, Chaumont commandait l'avant-garde. Après la bataille d'Aignadel, en 1509, Louis XII lui donna le commandement de l'armée, avec laquelle ce général, en 1510, investit le pape Jules II dans Bologne. Des négociations trompeuses l'obligèrent à se retirer de devant cette place, et Jules II prit Mirandole. Charles d'Amboise mourut, le 11 février 1511, à Correggio, miné par le chagrin que lui causait la prise de Mirandole. Il n'avait que 38 ans.

Cette figure a été copiée d'après Gaignières (portef. VII, 95).

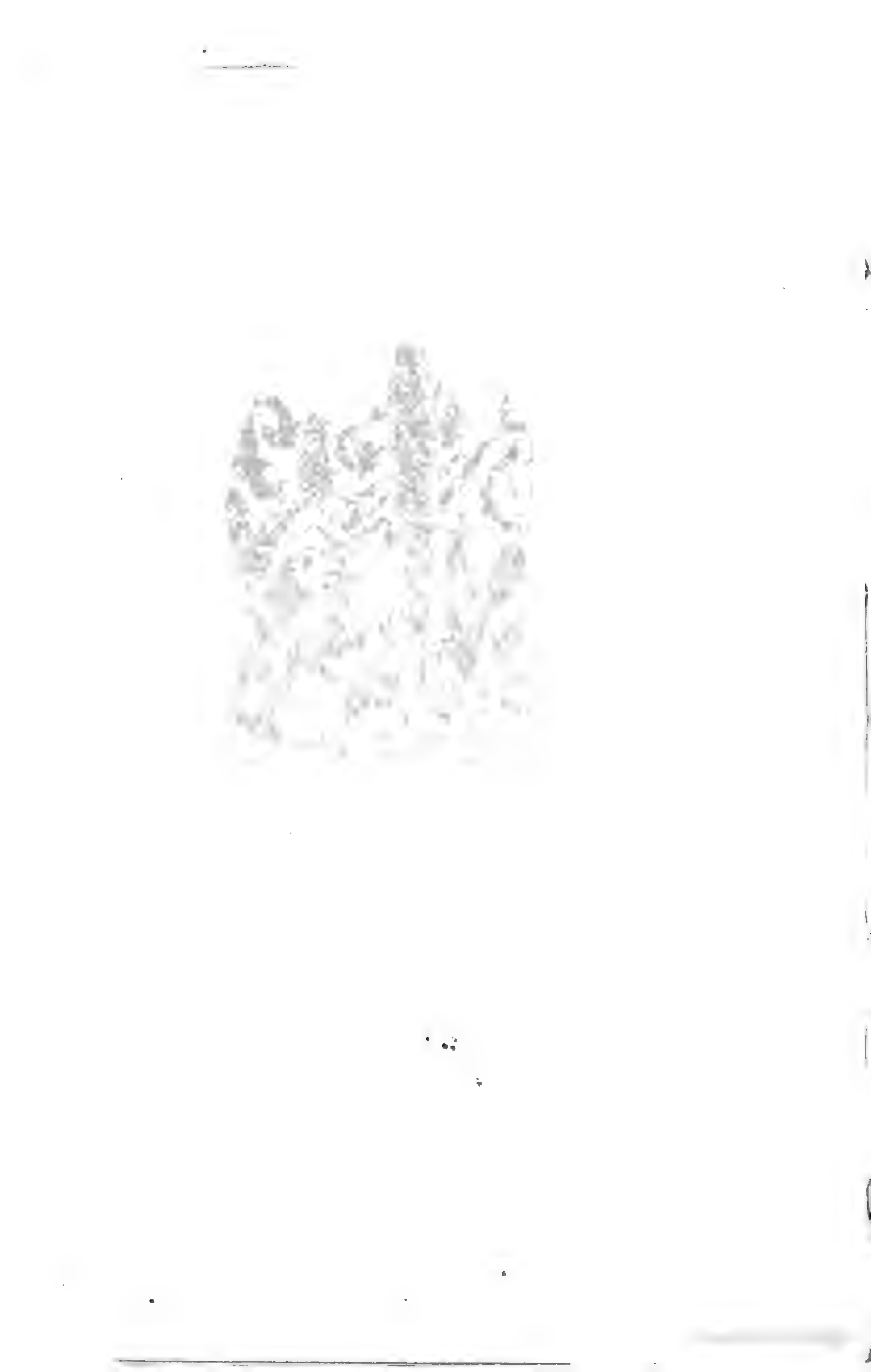
Le vêtement de dessous ou pourpoint est de damas blanc, chargé d'une riche broderie d'or et garni de manches larges. Le manteau, qui donne passage aux bras par des ouvertures latérales, est de drap d'or, doublé d'une riche fourrure. Le pantalon à brayette est de couleur laque foncée; il porte à sa partie supérieure une échancrure carrée, et il est attaché au pourpoint par deux laçures

noires. La trousse ou haut de chausse, qui dessine exactement les formes du corps, est de la couleur du pantalon : à gauche, elle est ornée de bandes d'or, et à droite, de bandes bleues qui se prolongent jusqu'en bas de la jambe. Cet ornement représente les couleurs héraldiques du blason d'Amboise. Il faut remarquer aussi le collier et les bracelets d'or, ainsi que la broderie bleue et rouge qui encadre la chemise autour du cou. La chaussure noire, en demi-lune, porte un nœud de velours sur le cou de-pied.


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892



FRANÇOIS DE LA ROCHEFOUCAULD



XXXVIII

FRANÇOIS DE LA ROCHEFOUCAULD. — Il était d'une ancienne et illustre famille de Poitou ; il fut chambellan des rois Charles VIII et Louis XII, et en 1494, il avait tenu sur les fonts de baptême François de Valois, fils du comte d'Angoulême. Ce prince, étant monté sur le trône, en 1515, le nomma son chambellan ordinaire, et érigea en comté la baronie de La Rochefoucauld. Le comte de La Rochefoucauld mourut en 1517.

Cette figure est empruntée à une ancienne miniature qui représentait la cour de Louis XII. (Gaignières, portef. VII, 141.)

Ce costume est d'une élégante simplicité. L'habit long ; couleur de terre de Sienne avec des dessins noirs, est doublé de fourrure de martre et garni d'une épitoge d'hermine, ses larges manches présentent une large ouverture, fermée par des nœuds de rubans. Le pantalon, le pourpoint et le bonnet sont laque-garance ; les babouches sont noires.







THOMASSINE SPINOLA.

XXXIX

THOMASSINE SPINOLA. — Cette femme, belle et douce, mérite une place dans l'histoire, à cause de la passion pure et désintéressée que firent naître en elle les vertus du roi de France, Louis XII. Elle le vit à Gènes et elle l'aima. Retenue d'abord par la crainte et la pudeur, elle céda bientôt à un attrait qui était plus fort que tout; elle confia donc au roi les sentiments qu'elle avait conçus pour lui, et sollicita le titre de sa *maîtresse de cœur*, en lui offrant celui d'*intendio;* Louis XII accepta l'échange, et désormais Thomassine, tout entière au bonheur qu'elle trouvait dans ce lien mystérieux, vécut avec ce seul souvenir d'amour. Louis XII partit : elle lui resta fidèle, malgré l'absence ; en avril 1505, il tomba malade, et le bruit de sa mort courut en Italie. Ce funeste bruit vint aux oreilles de la belle Génoise ; elle en fut accablée et mourut de douleur ; huit jours après, Louis XII, revenu à la vie, la pleurait à son tour, mais il n'en mourut pas.

Cette figure est copiée sur une estampe italienne de 1500.

C'est le costume génois qui avait été introduit à la cour de France, vers cette époque. — La robe, fort décolletée, et lacée par devant, laisse entrevoir la chemise ; elle est blanche avec des dessins d'or. La coiffure est bleue ; on y

remarque une fleur rouge et bleue. Les cheveux sont longs et flottants comme ceux des *épousées*. Le tour de gorge est d'or parsemé de pierres précieuses. Le lacet est également d'or, ainsique les attaches des manches ; celles-ci, bouffantes au milieu du bras, serrées au poignet, couvrent les mains, en manière de mitaines.

OBSERVATION.

Anecdote relative aux lacets. — Les lacets, qu'on fabriquait en soie, en fil, en coton ou en laine, furent en usage dans tous les temps. En 1762, Jean-Jacques Rousseau, s'imaginant qu'il ne pouvait prendre la plume sans alarmer toutes les puissances de l'Europe, forma la résolution de ne plus écrire, et s'occupa à faire des lacets. « Puisqu'on « ne veut pas que je sois homme, disait-il, il faut bien que « je devienne femme. » Une demoiselle lui fit demander, pour le jour de ses noces, un lacet de sa façon. Il le lui envoya avec ce billet : « Le voilà, Mademoiselle, ce beau pré« sent que vous avez désiré. S'il s'y trouve du superflu, « faites-en bon usage, et qu'il ait bientôt son emploi. Por« tez sous d'heureux auspices cet emblème de biens, de « douceur et d'amour, dont vous tiendrez enlacé votre heu« reux époux ; songez que porter un lacet tissu par la main « qui traça les devoirs des mères, c'est s'engager à les « remplir. »


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892



JUGE OU DOCTEUR EN DROIT.



XL

JUGE ou DOCTEUR EN DROIT.

Cette figure est tirée d'une ancienne miniature qui représentait la cour de Louis XII. (GAIGNIÈRES, portef. VII, 144.)

Le costume des hommes de loi ou *gens du roi* était une robe d'étoffe noire, à manches longues et amples, fermée par devant et ceinte sur les reins. Les magistrats portaient sur la tête une coiffe qu'ils ne quittaient jamais, et par dessus cette coiffe, un chapel à bourrelet ou barrette, dont le chaperon leur pendait sur l'épaule, ou bien leur enveloppait le cou en cachant le bas du visage. Enfin, ils avaient sur la poitrine une grosse chaîne en or à plusieurs rangs.



Imp. Camus

FRANÇOIS I.ER ROI DE FRANCE.



XLI

FRANÇOIS Ier, roi de France. Fils du comte d'Angoulême, il naquit à Cognac, en 1494. Elevé à la cour de Louis XII, qui le chérissait et dont il avait épousé la fille Claude, il lui succéda en 1515, et fut le premier roi de la deuxième branche des Valois. A peine sur le trône, comme s'il avait hérité des prétentions de son prédécesseur sur le duché de Milan et le royaume de Naples, il porta la guerre en Italie. Il gagna sur les Suisses la fameuse bataille de Marignan, après laquelle il se fit armer chevalier par Bayard. En 1520, il aspirait à l'empire, Maximilien Ier étant mort, mais Charles-Quint l'emporta sur lui, et la guerre éclata. Elle dura 30 ans et fut fatale à la France. Le roi perdit le Milanais; le connétable de Bourbon alla se ranger sous les drapeaux ennemis, et François Ier lui-même à la désastreuse bataille de Pavie, tomba entre les mains de l'empereur. Il se vit forcé de signer dans sa prison le funeste traité de Madrid, qui envenima les haines et ne mit pas un terme à la guerre. Les hostilités furent reprises en Italie, les épidémies décimèrent l'armée française et obligèrent le roi à accepter la paix qui fut conclue à Cambrai (1529). Ce ne fut qu'une trêve de peu de durée, et de nouvelles luttes se prolongèrent jusqu'en 1544, avec des succès divers. François Ier, illustre non-seulement par sa valeur et par son caractère chevaleresque, mais par le goût avec lequel il encouragea les arts et les lettres, mourut le 31 mars 1547.

Cette figure est tirée des portefeuilles de GAIGNIÈRES.

François Ier est représenté avec le costume qu'il portait habituellement. Il est vêtu d'un surtout de velours noir, dont le large collet, rejeté sur les épaules, est en fourrure. L'habit de dessous, à taillades, est blanc, ainsi que le pantalon et la trousse. Le chapeau, orné d'une pierre de grand prix et bordé d'une plume, est noir.

OBSERVATIONS.

COSTUMES DE CÉRÉMONIE A L'ENTRÉE DE FRANÇOIS Ier A PARIS. — Pour avoir une idée du luxe et des modes de cette époque, il suffit de lire la relation de l'Entrée de François Ier à Paris, en 1515; nous croyons devoir la rapporter ici en entier.

« Sa Majesté avança jusqu'à La Chapelle, où les différents corps vinrent la recevoir selon l'ordre suivant : les *archers*, les *arbalétriers de la ville*, à cheval, marchant deux à deux, revêtus de leurs hoquetons couverts de lames d'argent, où était gravé un vaisseau que Paris prend pour ses armes.

« Après venoit le *prévôt*, revêtu de son collier de velours moitié bleu, moitié cramoisi; les échevins, le clerc, le receveur et douze conseillers de l'Hôtel-de-Ville, en robes écarlates, et tous à cheval.

« Venoient ensuite les *bourgeois*, marchant deux à deux, habillés de robes, les uns de velours noir, les autres cramoisi, écarlate, et de différentes couleurs.

« Le *chevalier du guet*, vêtu moitié de drap d'or et moitié de velours cramoisi; ses deux lieutenants le suivoient,

et tout le guet à cheval au nombre de soixante, avec leurs hoquetons garnis d'argent, la pertuisane à la main, et leurs drapeaux déployés, où il y avoit de chaque côté une étoile d'or couronnée, et des devises sur des banderoles.

« Les *sergents à verge* les suivoient à pied, ayant l'armet sur la tête, et portant au milieu d'eux le guidon de taffetas blanc, jaune et rouge, chaussés et revêtus de pourpoints et de plumets de mêmes couleurs ; les uns avoient des piques sur l'épaule, les autres des hallebardes.

« Après eux, venoient les *sergents à la douzaine,* tous à cheval, vêtus, du côté, droit de drap noir à carreaux rouges, et, du côté gauche, de gris cendré et barré.

« Le *prévôt de Paris*, avec son habillement de soie, bordé d'un côté de velours cramoisi, et de l'autre de satin de Milan, enrichi de plaques et de devises en grosses lettres d'argent. Devant lui marchoient deux pages, vêtus de même que les sergents, et montés sur des chevaux caparaçonnés de velours cramoisi.

« Suivoient les quatre *sergents fieffés*, précédés de deux laquais.

« Venoient ensuite les *lieutenants civil et criminel,* avec les *greffiers du Châtelet*, tous vêtus d'écarlate.

« Les conseillers, les avocats, procureurs et notaires du *Châtelet*, et les cent vingt *sergents à cheval.*

« Après eux, marchoient les quatre *maréchaux de France*, vêtus de velours noir, ayant chacun la chaîne d'or au cou ; ils étoient précédés du président, et suivis des conseillers de la chambre des généraux, vêtus d'écarlate ; leurs huissiers alloient devant.

« Suivoient MM. de la *Chambre des comptes*, les uns vêtus de velours noir, les autres de damas, de satin et de

camelot, tanné, ayant leur pourpoint pareil à leurs habits, et une chaîne d'or au cou.

« Venoit ensuite la *Cour de parlement,* suivie des quatre présidents, revêtus de leurs chapes écarlates, fourrées de menu-vair et retroussées sur l'épaule gauche ; ils étoient couverts de leurs mortiers de velours noir, bordés par le haut de drap d'or. A leur tête, marchoient le premier huissier en robe écarlate, avec son bonnet de drap d'or à rabat; le greffier civil, en chape écarlate, et le greffier criminel. Le premier président portoit pour marque distinctive une chape avec trois bandelettes de drap d'or. MM. les conseillers laïques et ecclésiastiques en robes d'écarlate, et le chaperon fourré de menu-vair, sur l'épaule, étoient précédés des avocats, des procureurs et notaires à cheval.

« Le *prévot de l'hôtel,* vêtu d'une saie de damas blanc, à point de velours cramoisi, avec la chaîne d'or au cou, suivi de tous ses archers, avec leurs hoquetons parsemés de plaques d'argent, sur lesquelles étoit gravé un porc-épic couronné, surmonté d'une épée nue : c'était la devise du feu roi ; ils avoient leur armet sur la tête et la pertuisane au poing.

« Ensuite venoient les *cinquante archers de la garde,* que le roi avoit lorsqu'il n'étoit que dauphin; ils étoient vêtus de leurs hoquetons de drap blanc, à demi bordés et brodés, parsemés de fleurs d'argent devant et derrière; une salamandre de même métal, jetant de l'eau par la gueule ; sur leurs collets renversés étoit écrit ; *Nutrisco et extinguo ;* ils avoient le casque en tête, et sur la cuisse la lance, au bout de laquelle était un petit guidon de taffetas blanc, jaune et rouge ; ils étoient précédés de leurs capitaines et lieutenants, revêtus d'une cotte d'armes, moitié drap d'or et moitié velours cramoisi.

« On voyoit venir en bel ordre les *maréchaux de France,* précédés de quatre trompettes avec leurs bannières ; ils étoient vêtus, moitié de drap d'argent, moitié de drap d'or frisé, avec un bord dentelé environné de rouleaux, sur lesquels étoit la devise de chacun d'eux.

« Après eux suivoient les *gentilshommes pensionnaires du roi,* richement habillés, et montés sur des chevaux caparaçonnés de drap d'or, découpé et déchiqueté, attaché avec des aiguillettes de soie rouge, sous lesquelles étoit un drap d'argent ; au milieu d'eux étoit Louis de Clèves, frère du duc de Nevers, habillé de satin blanc brodé d'argent, sur lequel étoient brochés en or des trèfles rayonnants, et tout l'habillement étoit parsemé de pompons de vermeil ; il étoit couvert de velours cramoisi garni de riches pierreries.

« Venoit ensuite M. de Chaudon, *capitaine de la porte,* accompagné de quatre autres personnes, habillé de velours tanné et de toile d'argent découpée, avec des bandes de drap d'or.

« Après eux MM. de Clermont et de La Mollière, frères du cardinal d'Auch, légat d'Avignon, avec M. le vicomte de Turenne, tous parés d'un habit moitié de drap d'or, et l'autre moitié de satin blanc, broché d'or et de gris ondé.

« Ils étoient suivis d'un grand nombre de gentilshommes tous habillés de différentes couleurs, dont trois étoient vêtus de satin blanc couvert de paillettes d'or et d'argent, et un quatrième, de satin cramoisi recouvert de rets de fil d'or.

« Venoit ensuite M. Charles de Rohan, comte douairier de Guise, accompagné de gentilshommes et de seigneurs avec des habits de velours, de drap d'or, de satin broché de diverses couleurs, et de toiles d'argent ; leurs

habits étoient relevés avec des cordes de fil d'or, noüées et garnies de gros feuillage de vermeil.

« Suivoient les *cent-suisses* de la garde du roi, avec des pourpoints moitié rouges et moitié blancs et jaunes, les chausses et les plumets de mêmes couleurs ; ils avoient la hallebarde sur l'épaule, et étoient accompagnés de quatre tambours et de deux fifres vêtus de damas blanc, jaune et rouge : M. de Montbason, leur capitaine, étoit à leur tête : le côté droit de son habit étoit de drap d'or et de toile d'argent ondée, et le côte gauche, de velours cramoisi.

« Venoient après les *chambellans du roi*, vêtus de drap d'or ; il y en avoit deux dont les habits étoient moitié de drap d'or et moitié de velours cramoisi ; ils avoient tous l'ordre de Saint-Michel.

« Les huit *maîtres des requêtes* ordinaires et les *rapporteurs de la chancellerie*, vêtus de longues robes de velours noir fourrées de martre, avec le chaperon sur l'épaule, doublé de menu-vair.

« Deux *chauffe-cire* à pied, revêtus de damas tanné doublé de velours noir, avec les collets, les sayons, les pourpoints de même que la doublure ; ils menoient par la bride un grand cheval, couvert d'une longue housse de velours cramoisi qui pendoit jusqu'à terre ; il portoit un coffret recouvert de velours bleu, semé de fleurs de lis d'or, dont les garnitures étoient d'or massif ; le couvercle étoit garni d'un coussin de velours bleu avec des fleurs de lis d'or : ce coffret contenait le scel du roi.

« Venoit après le *chancelier*, en robe longue de velours cramoisi fourrée de martre, avec la chape d'écarlate doublée de menu-vair, retroussée sur l'épaule gauche ; à ses côtés étoient ses deux écuyers, et devant, deux chauffe-cire,

habillés de même que ceux qui conduisoient le cheval qui portoit le scel

« Venoient ensuite les *treize pages du roi*, marchant les uns après les autres, vêtus moitié de velours blanc, moitié satin blanc, montés sur de grands chevaux caparaçonnés de même couleur.

« Suivoient les *joueurs d'instruments du roi*, avec leurs sambuques, hautbois et trompettes, vêtus de damas blanc; les *hérauts des princes du sang* et des autres princes, chacun revêtu de la cotte d'armes de son maître; ceux du roi étoient habillés en velours blanc : *Mont-joie Saint-Denis, roi d'armes*, les suivoit avec le même habillement portant la cotte d'armes de France ; ils étoient au nombre de vingt, avec des chapeaux et bonnets blancs ; plus, trois gentilshommes couverts de la saie brodée de même que celle du roi, excepté leurs chevaux qui n'avoient point les crins mêlés des mêmes couleurs que ceux de Sa Majesté ; le premier étoit M. de Chissé, qui portoit le chapeau royal de velours bleu, parsemé de fleurs de lis d'or, avec un habit d'hermine; le second, M. Francisque de Montréal, portant le manteau royal de velours bleu, semé de fleurs de lis d'or et doublé d'hermine ; le troisième était le premier-écuyer, tenant l'épée royale, garnie d'or massif, avec le fourreau de velours bleu, orné de fleurs de lis et garni d'or massif.

« Ils étoient suivis du *cheval d'honneur*, couvert d'un velours bleu, pendant jusqu'à terre, parsemé de fleurs de lis, et mené par deux palefreniers vêtus de velours pers. Après eux, et immédiatement avant le roi, marchoit le *grand-écuyer*, habillé de même que le roi, sans autre distinction que la garniture de son bonnet ; il portoit le heaume du roi, couronné, timbré et fourré de velours pers et d'hermine.

« Derrière le grand-écuyer, les *huissiers de la chambre du roi* marchoient à pied, vêtus de velours blanc chamarré à points d'argent, avec les bonnets de même ; ils portoient sur l'épaule les masses d'argent, ornées de fleurs de lis d'or, émaillées en pers, et surmontées d'une couronne impériale d'or.

« Le *roi* suivoit, richement vêtu d'une saie de drap d'argent frisé et bordé ; son cheval, dont la crinière étoit entrelacée de fils d'argent, avait le frein et le mors artistement travaillés ; son caparaçon étoit couvert de losanges d'argent en bas-relief, portant chacun une devise en chiffre : Sa Majesté avoit un bonnet de velours blanc, couvert de différentes pierres d'un très grand prix.

« A la droite du roi, quelques pas en avant, marchoit monseigneur Louis d'Orléans, duc de Longueville, marquis de Rothelin, *grand-chambellan de France*, revêtu d'une saie bordée de velours cramoisi, sur laquelle étoient brodés des rayons en or : aux côtés et sur le derrière, il y avoit un aigle brodé en or, regardant le soleil, et prenant son vol de son nid, pour y parvenir. Il étoit couvert d'un bonnet de velours noir, garni du gros diamant de la maison de Dunois, taillé en facettes, et de trois rubis-balais à jour d'un prix inestimable, d'un petit carré rempli de diamants, et, à chaque angle, une grosse perle, et, dans le milieu une en forme de poire et d'un très grand prix.

« A la gauche de Sa Majesté étoit M. de la Trémoille, *premier chambellan*, vêtu de drap d'or, couvert de roues d'or, dont les rayons étoient d'argent.

« Auprès de la personne du roi étoient tous les laquais habillés de blanc avec leurs pourpoints brochés d'argent.

« Les *vingt-quatre archers de la garde écossaise*, à

pied, avec leurs hallebardes, revêtus de leurs sayons de drap blanc parsemé de lames d'argent, chaussés en blanc, couverts de l'armet, rehaussés de plumets blancs, ayant d'Aubigné, leur capitaine, en tête, vêtu de même qu'eux, avec une salamandre d'argent devant et derrière, et couronnée de vermeil.

« Derrière le roi marchoient les princes du sang, les autres princes et seigneurs richement parés. »

II. Devise de François Ier. — François Ier avait pour devise une salamandre dans le feu, avec ces mots : *Nutrisco et extinguo,* dont on a donné diverses explications. On la voit sculptée sur la plupart des édifices construits sous son règne, et gravées sur quelques-unes de ses monnaies, qu'on nomme pour cette raison *écus à la salamandre.* Guil. Paradin prétend que François Ier tenait cette devise de Charles, comte d'Angoulême, son père, et il dit avoir vu une médaille de ce dernier prince, où la salamandre était représentée avec ces mots italiens : *Nustrisco il buono, spingo il reo.* (Je protége les bons et punis les méchants.)

III. Sceaux. — Depuis le commencement du XIIe siècle jusqu'à François Ier, le sceau tenait lieu de signature dans les actes publics et privés; il était d'autant plus nécessaire, qu'une partie de la noblesse, ne sachant ni écrire ni signer, ne pouvait autoriser les actes qui émanaient d'elle, que par les sceaux sur lesquels étaient figurées ses armoiries.

Depuis 1515, époque où les gentilshommes, et même le peuple, ont cultivé plus assidûment les sciences et les lettres, grâce à la protection dont elles étaient honorées par les rois et les princes, l'usage des sceaux a diminué, et

l'on ne les retrouve plus que dans les provisions de charge, les certificats et les actes publics.

IV. Maréchaux de France. — Avant le règne de François Ier, l'état de maréchal de France n'était qu'une commission, et il n'y avait que deux maréchaux ; par exception, on en voit quatre à la fois sous Charles VII. François Ier changea cette commission en une charge à vie, et porta à quatre le nombre régulier de ceux qui en étaient pourvus. Ce fut lui qui honora du titre de *cousin* les cardinaux et les maréchaux de France. Ce titre-là était, il est vrai, un honneur dangereux, car, disait-on à sa cour, aussitôt que le roi traitait quelqu'un de *père*, de *fils*, de *cousin* ou d'*ami*, on pouvait compter sur une prochaine disgrâce. La duchesse d'Usez, qu'il avait appelée *ma fille* en causant avec elle, feignit de pleurer, quand il fut parti ; et comme on lui demandait la raison de ces larmes : « Hélas ! j'ai grand'-peur, dit-elle, qu'il ne m'en fasse comme de Semblançay, qu'il appelait tant son père. » Le vieux ministre Semblançay avait été mis en jugement, condamné pour crime de malversation et pendu au gibet de Montfaucon.

V. Organisation militaire. — François Ier établit des légions composées chacune de six compagnies de mille hommes, dont un tiers était armé d'arquebuses, et les deux autres tiers, de piques et de hallebardes.

En ce qui concerne l'*homme d'armes*, les *chevau-légers* et les *arquebusiers*, voici les termes de son ordonnance :

« L'*homme d'armes* sera armé de soullerets, grèves entières, missots, cuirasses avec les tassettes, gorgerin, armet avec ses bavières, gantelets, avant-bras, gossets et

grandes pièces... Il doit avoir l'épée d'armes au côté, l'estoc à l'arçon de la selle d'une part, et la masse, de l'autre.

« Les *chevau-légers* seront bien à cheval, et armés de hausse-col, de hallecret, avec les tassettes jusqu'au-dessous du genou, de gantelets, d'avant-bras et grandes épaulettes, et d'une salade forte à vue coupée... Ils doivent porter l'épée large au côté, la masse à l'arçon, et la lame bien longue au poing.

« Les *arquebusiers* aussi seront bien montés, et leur harnois sera pareil à celui des estradiots, réservé la salade; car ceux-ci auront seulement un cabasset, afin de viser mieux et avoir la tête plus délivrée; l'épée au côté, la masse à l'arçon d'une part, et l'arquebuse de l'autre, dans le fourreau de cuir bouilli, lequel tienne ferme sans branler; ladite arquebuse pourra être de deux pieds et demi de long ou trois au plus, et qu'elle soit légère; des manches et des gants de mailles, et ainsi que les chevau-légers, des armes défensives moins complètes et beaucoup moins pesantes. »

L'armure du *piéton,* suivant Guillaume du Bellay, était soit un *hallecret*, soit une *chemise* ou *golette de mailles*, avec *cabasset.*

La cotte d'armes était ouverte de chaque côté, et ne couvrait que le haut du bras. Les *gardes-du-corps* avaient le pourpoint à manches, bouffantes jusqu'au coude : les taillades étaient placées, tantôt sur la partie bouffante, tantôt sur la partie étroite qui couvrait l'avant-bras; ils portaient quelquefois un manteau ample et court, avec des panaches à leur chapeau : leur arme principale était la hallebarde.

On changea, sous le règne de François Ier, la forme des étendards de la cavalerie; ils devinrent courts et arrondis

à l'extrémité ; ils étaient, sous Louis XII, longs, étroits et fendus en banderolle.

Les Suisses introduisirent l'usage du fifre dans les armées. Les timbales qu'on appelait *nacaires* imitaient, mais avec un moindre effet, l'instrument de ce nom, dont se servaient les Sarrasins : notre cavalerie les avait empruntées aux Allemands.

L'usage de l'arc et de l'arbalète cessa en France au XVI[e] siècle ; il n'y avait qu'un seul arbalétrier au siége de Turin, en 1536.

VI. BAPTÊMES. — Sous le règne de François I[er], le baptême s'administrait encore par la triple immersion. Les statuts synodaux de Guillaume du Prat, évêque de Clermont, publiés en 1537, portent : *Prima immersio fit, cùm diturci*: IN NOMINE PATRIS ; *secunda, cùm dicitur* ET FILII ; *tertia, cùm dicitur* ET SPIRITUS SANCTI.

VII. FUNÉRAILLES DES CHEVALIERS. — Aux funérailles d'un chevalier, on portait alors avec appareil, devant le cercueil, son casque, ses gantelets, ses éperons, son écu et ses armoiries ; on suspendait tous ces insignes autour de la sépulture, avec les enseignes et les étendards qui caractérisaient les services du mort.

VIII. COSTUMES CIVILS DES DEUX SEXES. — La mode fit adopter, du temps de François I[er], l'habit court et le pantalon ; le haut de ce dernier vêtement était terminé par une braguette, à laquelle on ajouta ensuite les trousses, que la braguette obligeait à rester entr'ouvertes ; ces trousses étaient bouffantes, et quelquefois tailladées. Sur le pourpoint, on portait, soit un manteau très ample et très court,

soit une casaque sans manches, ou bien avec des manches presqu'aussi grandes que les mahoitres du XIV[e] siècle, garnie d'un large collet coupé plus ou moins carrément, qui couvrait le haut du dos. La toque et le chapel, que l'on enfonçait sur la tête, à l'armée, ne couvraient qu'une oreille, à la cour et à la ville.

La toque était ordinairement parée d'un beau diamant ou d'une grosse pierre précieuses.

Lorsque François I[er] n'était que duc d'Angoulême, et dauphin on sait qu'il laissait croître ses cheveux; mais bientôt il les porta plus courts, et cessa de se raser, en 1521. Pasquier dit expressément à ce sujet : « Dans mon jeune âge, nul « n'estoit tondu fors les moines. Advint que le roi Fran- « çois I[er] ayant esté fortement blessé à la teste, d'un tison, « par le capitaine de Lorges, sieur de Montgomeri, il ne « porta plus longs cheveux. Sur son exemple, les princes « premièrement, puis les gentilshommes, et finallement « tous les subjects, se voulurent former; il n'y eust pas « que les prestres ne se missent de la partie; ce qui eust « été auparavant trouvé de mauvais exemple. »

Ce fut à l'occasion des cheveux très courts, que l'on renouvela la mode des calottes; les prêtres demandèrent au pape l'autorisation d'en faire usage; le Saint-Père ne la leur donna que moyennant une taxe de 15 livres, par indult, et de 60 livres, par bref; les personnes chauves ou infirmes étaient dispensées d'obtenir l'indult ou le bref. Ces calottes ne devaient être retenues ni par des cordons ni par des attaches; il fallait les quitter, lorsqu'on servait à l'autel, pendant la lecture de l'évangile et le canon de la messe. Les laïques abandonnèrent bientôt les calottes; mais le clergé, les trouvant fort commodes, les a conservées jusqu'à

ce jour, et il a fini par ne plus demander au pape aucune permission pour les porter à l'église.

Les dames continuèrent à se coiffer avec le voile et le chaperon, comme sous le règne précédent, jusqu'à l'arrivée de la reine Eléonore d'Autriche; elles reprirent alors la toque et le petit chapeau, qu'elles plaçaient un peu sur l'oreille, en y attachant un plumet.

Nous ferons observer, en passant, que depuis François Ier jusqu'à Louis XV, la chaussure des Français a été presque constamment noire.

VIII. Coches. — C'est en 1530 qu'on se servit pour la première fois, en France, des coches ou carrosses; il n'y eut d'abord que celui de la reine, et ensuite celui de Diane, fille naturelle de Henri II. Ces voitures, rondes et petites, ne pouvaient contenir que deux personnes; mais elles s'agrandirent tellement et devinrent si incommodes que le parlement pria Charles IX d'en défendre l'usage dans Paris où elles obstruaient les rues étroites et entravaient la circulation : leur usage ne fut maintenu qu'en faveur des voyageurs, sur les routes chartières.





Imp. Camus

FRANÇOIS 1ER ROI DE FRANCE.

XLII

FRANÇOIS Ier, à cheval. — (Voyez la notice précédente.)

Cette figure est copiée d'après un tableau original qui appartenait au premier président de Mesmes. (GAIGNIÈRES, portef. VII, 2.)

FRANÇOIS Ier est représenté en habit de guerre. L'armure, dont il est couvert, est celle des gendarmes de son temps ; elle est noire avec des dessins ou damasquinures en acier ou argent. Le tonnelet se compose d'une pièce d'étoffe de couleur rouge, ornée d'une riche broderie d'or. Le bel harnachement du cheval est laque-foncé, relevé de dessins d'or. Le plumet du cheval est blanc. La masse d'armes que tient le roi est en acier damasquiné d'or.


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892



Imp. Camus

FRANÇOIS Ier ROI DE FRANCE.

XLIII

FRANÇOIS Ier. — Voyez les deux planches précédentes.

Cette figure est copiée d'après un portrait original de la collection de tableaux historiques que possédait M. de Gaignières. (GAIGNIÈRES, portef. VIII, 1 et 2.)

Le pourpoint, qui forme tunique, avec des lacs d'amour pour ornements, est blanc et or, ainsi que les trousses et les chausses. Ce pourpoint est recouvert d'une espèce de casaque noire, qui se croise en schall sur la poitrine, se rabat en collet sur les épaules, et descend jusqu'à la ceinture. Le manteau, dont la disposition nous paraît singulière, est blanc. Ce riche habillement, qu'on regarde comme un costume de cérémonie, nous semble être celui que François Ier portait habituellement dans l'intérieur de ses appartements. Quant aux lacs d'amour dont il est orné, ce sont des emblèmes de galanterie, en l'honneur d'une de ses maîtresses.


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYC
1892



Imp Camus

CLAUDE DE FRANCE, *première Femme de François Ier*



XLIV

CLAUDE DE FRANCE, femme de François Ier. — Fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, elle naquit à Romorantin en 1499, et fut fiancée, en 1506, à François de Valois, comte d'Angoulême, depuis François Ier. Ce mariage ne s'accomplit qu'après la mort d'Anne de Bretagne, et fut célébré à Saint-Germain-en-Laye, le 14 mai 1514. Claude apportait en dot à son époux le duché de Bretagne, les comtés de Blois, de Coucy, de Monfort, d'Etampes, d'Ast, et des droits sur le duché de Milan. Cette princesse, modèle de toutes les vertus, sut imposer, par ses qualités solides, une sage retenue et des égards pleins de tendresse à l'inconstant François Ier. Elle mourut au château de Blois, en 1517.

Cette figure est copiée d'après un portrait original de la galerie de M. de Gaignières. (Gaignières, portef. VII, 12.)

Ce costume se compose de deux robes : celle de dessus est noire, celle de dessous, blanche. C'est la première fois que nous voyons paraître le *vertugadin*, dont l'usage commença sous François Ier. Le bord des manches est orné d'une fourrure extraordinairement grande et longue.

OBSERVATION.

Vertugadins, Paniers. — Quelques portraits de

cette époque, et tous ceux du temps de Charles IX, nous représentent les dames de cour ou de qualité avec des corps de robes et d'amples vertugadins, modèle de ces paniers ridicules qui n'ont totalement disparu qu'à la cour de Louis XVI. La mode des grands vertugadins fut accueillie avec une telle fureur en France, que le chancelier de l'Hôpital tenta de la réprimer par une loi somptuaire, qui ne fut jamais exécutée.

La femme qui porta en France le premier vertugadin voulait, dit-on, dérober aux yeux indiscrets une grossesse qu'elle ne pouvait avouer. Toutes les dames suivirent bientôt ce bel exemple, sans avoir le même motif. On se ferait difficilement une idée juste de l'ampleur des vertugadins au XVIe siècle, si deux anecdotes ne suppléaient à la description.

Madame de Tressan étant dans Béziers où le duc de Montmorency, son parent, se trouvait assiégé, avait obtenu des assiégeants la permission de sortir de la ville, elle en profita pour enlever le duc, qu'elle cacha dans sa voiture, *sous son vertugadin.*

Henri IV, si l'on en croit plusieurs historiens, se cacha sous le vertugadin de Marguerite de Valois, lorsqu'il voulut, pendant le massacre de la Saint-Barthélemy, se dérober aux poignards des meurtriers, et il dut la vie au respect qu'on avait pour cette belle reine. On cite mal à propos, comme preuve du fait, ces vers, qui ne ressemblent pas porter avec eux la date de cet événement :

Fameux vertugadin d'une charmante reine,
Tu défends un honneur qui se défend sans peine;
Mais ta gloire est plus grande en un plus noble emploi :
Tu sauvas un héros, en recélant mon roi.


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892



Imp. Camus

ÉLÉONORE D'AUTRICHE, *Seconde Femme de François Iᵉʳ*

XLV

ÉLÉONORE D'AUTRICHE, reine de France. — Sœur aînée de Charles-Quint, elle était née à Louvain, en 1498. Elle n'avait que huit ans, lorsqu'elle perdit son père. Frédéric II, frère de l'électeur Palatin, séduit par les charmes de cette princesse et aimé d'elle, sollicita sa main, mais la politique en décida autrement. Charles-Quint maria sa sœur, en 1519, à Emmanuel, roi de Portugal. Devenue veuve, en 1521, elle épousa François Ier, et cette alliance devait être le gage de la paix signée par l'empereur et le roi de France, en 1525. Mais cette paix ne fut pas de longue durée, et la pauvre reine n'eut pas à se louer d'avoir pris pour mari l'ennemi de son frère. A la mort de François Ier, elle se retira d'abord dans les Pays-Bas, et ensuite (1556) en Espagne où elle mourut à Talavera, près Badajoz, en 1558.

Cette figure est copiée d'après un portrait original du cabinet de Gaignières. (GAIGNIÈRES, portef. VIII, 12.)

La robe de dessus est brune à dessins d'or, sans manches. La jupe de dessous, qui a des manches à crevés blancs, est rouge, rayée d'argent; ses manches de fourrure et d'hermine, extraordinairement larges, tout-à-fait séparées du vêtement, et attachées sur l'épaule par un nœud de


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892



Imp. Cornet

FRANCOIS, DAUPHIN DE VIENNOIS

et Duc de Bretagne.

XLVI

FRANÇOIS, dauphin de Viennois et duc de Bretagne, fils aîné de François Ier. — Il naquit au château d'Amboise, le 28 février 1518 ; il fut fiancé, le 4 octobre suivant, à Marie, fille aînée de Henri VIII, roi d'Angleterre, et couronné duc de Bretagne à Rennes, le 14 août 1532. Il mourut, en 1536, au château de Tournon, empoisonné par le comte Sébastien de Montécuculli.

Cette figure est copiée d'après un portrait original du cabinet de Gaignières. (GAIGNIÈRES, portef. VIII, 14.)

Le pourpoint ou surtout est si court, qu'il ne descend qu'à mi-cuisse, et si ample qu'il ne permet pas de voir la taille. Ce surtout est noir, relevé d'ornements d'or et de taillades blanches; le pantalon est blanc, ainsi que les babouches.


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892



Imp Camus

ANTOINE DUPRAT.

A. IV.

XLVII

ANTOINE DUPRAT, cardinal, chancelier de France. — Il naquit à Issoire, en 1463, et fut nommé, en 1507, premier président au parlement de Paris. Louise de Savoie, comtesse d'Angoulême, lui confia l'éducation de son fils, héritier présomptif de la couronne de France, et François Ier, à son avénement, l'éleva à la dignité de chancelier de France. Ce fut Duprat qui, par ordre du roi, négocia avec la cour de Rome, les affaires relatives à la Pragmatique-Sanction, et arrêta les bases du Concordat. Il était tout puissant sur l'esprit de la reine-mère, qui fut régente pendant la captivité de son fils. Il devint cardinal, en 1527, legat *à latere*, en 1530, et mourut, chargé de l'exécration publique, en 1535.

Cette figure est tirée d'une miniature du temps. (GAIGNIÈRES, portef. VIII, 48.)

ANTOINE DUPRAT est représenté en habit de prélat, le bonnet carré sur la tête. Sa soutane est rouge, ainsi que son bonnet. Le rochet est blanc avec des dessins d'or.



LE SIRE DE MONTCHENU.

CO



XLVIII

LE SIRE DE MONTCHENU. — Élevé avec François Ier, il fut son ami le plus désintéressé. Il se contenta, dans le cours de sa plus grande faveur, de l'office de premier maître d'hôtel du roi; fait prisonnier avec son maître à la bataille de Pavie, il partagea sa captivité en Espagne.

Cette figure est extraite d'une miniature qui représente François Ier entouré de sa cour. (Gaignières, portef. VIII, 5 et 8.)

La partie principale de ce costume est un surtout bleu-outre-mer, frangé de fourrure rouge-brun, et orné d'un collet de fourrure de même couleur. Le vêtement de dessous est vert; les bottes sont noires, ainsi que la toque.


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892



Imp. Camus

MARGUERITE DE VALOIS

Reine de Navarre.

XLIX

MARGUERITE DE VALOIS, reine de Navarre. — Fille de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, et sœur de François Ier, elle naquit à Angoulême, en 1492, et mourut au château d'Odos, dans le pays de Tarbes, en 1549. C'était la princesse la plus accomplie de son siècle : elle fit l'ornement de la cour de France, par sa beauté, son esprit et l'élégance de ses manières. Elle avait été mariée, en 1509, à Charles IV, duc d'Alençon, qui la laissa veuve en 1525 ; elle épousa en secondes noces, en 1527, Henri d'Albret, roi de Navarre. Chérie de son frère, elle avait pour lui une tendresse et un dévoûment, qu'elle lui prouva surtout pendant qu'il était prisonnier. Ce fut elle qui négocia la paix de Madrid et la rançon du roi de France. Elle vivait entourée de savants, de poètes, de peintres et de musiciens. Elle composait des ouvrages en vers et en prose, qui furent publiés, les uns de son vivant, les autres après sa mort, et qui lui ont assigné une place honorable dans la littérature de son temps.

Cette figure a été copiée sur une estampe française du XVIe siècle.

Le costume se compose de deux robes : celle de dessus est laque-foncée, relevée de dessins d'or et doublée de

blanc; celle de dessous est de damas jaune-indien; le corsage, dont on ne voit que les manches, est vert-pomme *rayonné* d'or. La coiffure, qui semble être celle du veuvage, est noire et or. Le béguin est blanc. Les souliers sont bleus.





FRANÇOIS DE LA TRÉMOUILLE

L

FRANÇOIS DE LA TRÉMOUILLE. — Petit-fils de Louis II de la Trémouille, il épousa, en 1521, Anne de Laval, fille de Charlotte d'Aragon, princesse de Tarente, qui apporta dans la maison de la Trémouille ses droits et ses prétentions sur la couronne de Naples.

Cette figure est copiée d'après une peinture originale du cabinet de Gaignières. (GAIGNIÈRES, portef. VIII, 27.)

Le surtout, fermé sur la poitrine, avec demi-manches et petites basques sur les hanches, est bleu outre-mer; les trousses, ainsi que les chausses collantes, sont de damas blanc; ces trousses ont de larges crevés, bordés d'or; le vêtement de dessous, dont on ne voit que la partie qui recouvre l'avant-bras, est jaune; la toque est noire, surmontée d'une plume; le ceinturon est rouge, les babouches sont blanches.


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892



LE CHEVALIER BAYARD

10

LI

PIERRE DU TERRAIL, CHEVALIER BAYARD, dit *le chevalier sans peur et sans reproche.* — Il naquit en Dauphiné, en 1576. Il fit ses premières armes à la bataille de Fornoue, sous Charles VIII; contribua à la conquête du Milanais, sous Louis XII; sauva l'armée française au pont de Carigliano; combattit aux côtés de François Ier, à la bataille de Marignan, et l'arma chevalier après la victoire. Il mourut, le 30 avril 1524, d'une blessure reçue à la retraite de Rebec, près de Romagnano.

Cette figure a été copiée d'après un ancien portrait conservé dans la famille du Terrail.

L'armure est en acier poli; le tonnelet n'est qu'une simple pièce d'étoffe de couleur laque-foncée. Le ceinturon est chamois et l'écharpe blanche.

Cette figure est d'autant plus intéressante qu'on y voit la différence des pièces de l'armure, qui recouvraient le bras droit qui combattait et le bras gauche qui portait le bouclier. L'un avait une épaulière d'une seule pièce, avec un coude de fer propre à recevoir et à maintenir la courroie du bouclier; l'épaulière de l'autre bras étoit à plaques mobiles, ainsi que le chapiteau du coude destiné à couvrir le point de jonction des brassards.





Imp. Camus

LOUISE LABÉ

LII

LOUISE LABÉ, surnommée la *Belle Cordière.* — Née à Lyon en 1526, elle se distingua de bonne heure par sa beauté extraordinaire et par les charmes d'un esprit cultivé. Elle apprit le grec, le latin, l'italien, l'espagnol, la musique, l'équitation, l'escrime. Elle ambitionna même la gloire militaire, et parut à l'armée, en 1542, au siége de Perpignan, où elle fit preuve de tant de bravoure qu'il n'était question que du capitaine *Loys.* Louise revint à Lyon, épousa Ennemond Perrin, riche fabricant de cordes, et vît s'accroître tous les jours la célébrité que lui avaient méritée ses remarquables et gracieux talents. Elle mourut en 1566.

Cette figure est tirée du recueil de Gaignières. (Portef. VIII, 82.)

La robe longue, à demi-queue, montante et fermée jusqu'en haut, est noire et ornée par devant de dessins gris-tanné ; les manches justes sont garnies d'un seul bouillon sur l'épaule ; le collet serré est couronné par une fraise ; l'escarcelle pendante est laque-foncée avec glands d'or ; le bonnet en forme d'escoffion est bleu, bandé d'or ; le voile, la collerette et les souliers sont blancs.



GUILLAUME BUDÉE

LIII

GUILLAUME BUDÉE, illustre savant. — Il naquit à Paris, en 1467, de Jean Budée, grand-audiencier de France. On l'appelait, de son temps, le *prodige de la France.* Il fut présenté à Charles VIII. Louis XII le fit son secrétaire et l'envoya en mission à Rome; François Ier l'honora de sa familiarité, lui donna un office de maître des requêtes, et le nomma *maître de sa librairie*, c'est-à-dire bibliothécaire du roi. La ville de Paris joignit à toutes ces dignités la charge de prévôt des marchands. Budée prit une part considérable à la fondation du Collége de France. Il se retira de la cour, pour ne plus porter ombrage au chancelier Duprat; il y revint, sous le chancelier Poyet son ami, et, comblé des faveurs du roi qui l'estimait, il mourut à Paris, le 23 août 1540, dans sa maison de la rue Saint-Martin.

Cette figure est copiée d'après un ancien portrait qui a été gravé.

La casaque ou surtout est rouge-brun, et doublée de fourrure gris-tanné. Le pourpoint ou vêtement de dessous est laque-jaune. Les chausses et les babouches sont blanches. Le bonnet est bleu, et le béguin noir. La chemise, fermée à la naissance du cou, par un nœud, est plissée sur la poitrine comme les chemises de nos jours.





PIERRE DE LA GUICHE

LIV

PIERRE DE LA GUICHE. — D'une ancienne et illustre famille de Bourgogne, chevalier, conseiller et chambellan du roi, bailli d'Autun et de Mâcon; il fut successivement envoyé en ambassade en Italie, en Espagne, en Angleterre et en Suisse, sous les règnes de Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François Ier. Après avoir consacré toute sa vie au service de quatre rois, il se retira dans sa terre de Tournon, où il mourut, en 1544, à l'âge de quatre-vingts ans.

Cette figure est tirée de la même source que la pl. XLVIII de ce volume. (GAIGNIÈRES, portef. VIII, 5 et 7.)

Ce costume, semblable à ceux que nous avons vus jusqu'ici, ou composé des mêmes éléments, n'a pas besoin d'une description spéciale; contentons-nous de dire que le surtout, le pourpoint à petites taillades blanches, et le bonnet, sont de couleur laque-amaranthe. Les chausses et les trousses, rayonnées d'or, sont blanches. Le vêtement de dessous est également blanc.



Imp. Cassius

JEAN D'ESTRÉES

LV

JEAN D'ESTRÉES, grand-maître de l'artillerie de France. — Né en 1486, il fut d'abord page de la reine Anne de Bretagne ; il suivit François Ier à la bataille de Marignan, en 1515, et à la bataille de Pavie, en 1525. Nommé capitaine de cent cinquante Albanais, en 1526, et un des cent gentilshommes ordinaires de l'hôtel du roi, en 1533 ; il combattit à Cerisolles, en 1544. En 1545, il était capitaine d'une compagnie de cent cinquante archers, formée pour la garde de Henri II, alors dauphin, qui le créa grand-maître et capitaine de l'artillerie de France, en 1550; chevalier de ses ordres, en 1556, et capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances. Jean d'Estrées mourut en 1571.

Cette figure a été prise dans le recueil de GAIGNIÈRES (portef. VIII).

Ce costume est celui que les gentilshommes portaient habituellement à la cour de François Ier. Le surtout est de velours noir à taillades de satin noir. Le pourpoint, de satin blanc rayé d'or, est fermé par devant et descend jusqu'aux cuisses. Les trousses ornées d'or et les chausses sont également blanches. Le bonnet est noir, et les babouches jaune-indien.


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892



CATHERINE DE VENDÔME

LVI

CATHERINE DE VENDOME, femme du précédent. — Fille de Jacques de Vendôme, fils naturel de Jean Bourbon II, comte de Vendôme, et de Jeanne de Rubempré, elle fut mariée à Jean d'Estrées, seigneur de Vallieu et de Coeuvres, maître de l'artillerie de France. Elle mourut fort âgée, en 1567.

Cette figure a été copiée sur une miniature d'un livre d'église, qui était conservé dans le cabinet de Gaignières. (Gaignières, portef. VIII, 25.)

Ce costume, plein de grâce, d'élégance et de simplicité, est celui que portaient les jeunes filles nobles au commencement du règne de François Ier. Il consiste en une longue robe qui cache exactement la gorge, et dont les manches vont en s'élargissant depuis l'entournure jusqu'aux poignets. Cette robe est blanche, mouchetée d'or ; elle a un tour de gorge bleu-clair, bandé d'or ; le bas de la robe et les bas des manches sont également bordés d'or. La coiffure, de laquelle se détache par derrière une pièce d'étoffe bleu-clair, est blanche, rayonnée et mouchetée d'or. Les souliers, comme tout le costume, sont blancs.



Imp. Camus

LOUISE DE SAVOIE

Duchesse d'Angoulême

LVII

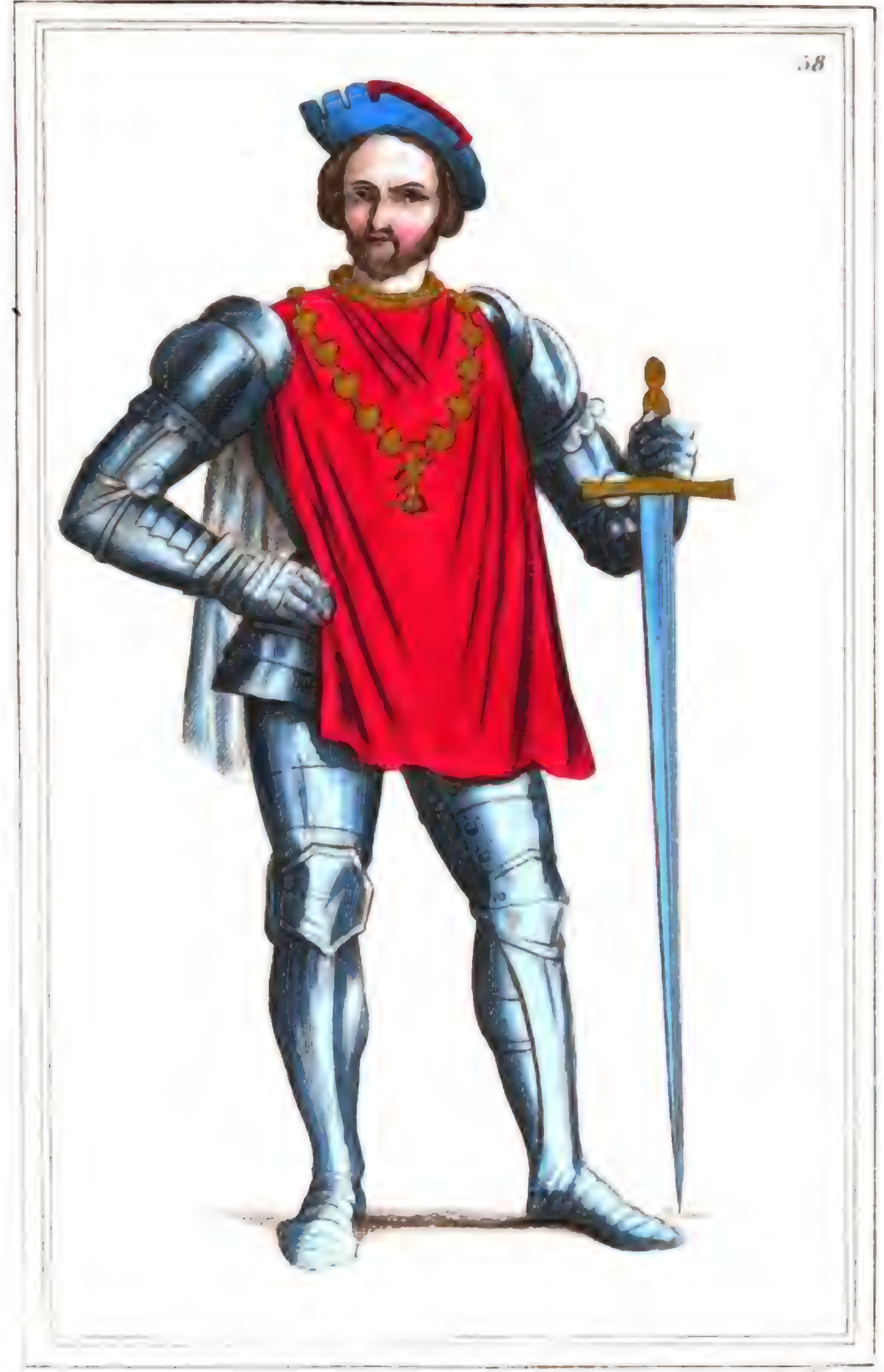
LOUISE DE SAVOIE, duchesse d'Angoulême, mère de François Ier. — Fille de Philippe, duc de Savoie, et de Marguerite de Bourbon, elle fut mariée à l'âge de douze ans (1488), à Charles d'Orléans, comte d'Angoulême. Cette princesse était belle, habile et ambitieuse. Veuve à dix-huit ans, éloignée de la cour par le soupçonneux Louis XI, elle prépara dans l'ombre la fortune de son fils. Ce fut Louis XII qui la rappela près du trône, et qui choisit son fils pour gendre contre le vœu d'Anne de Bretagne. En 1515, Louise de Savoie, nommée régente du royaume, gouverna avec sagesse pendant l'absence de François Ier qui guerroyait en Italie. Elle fut encore régente, lorsque son fils était prisonnier à Madrid. Ses conseils, ses négociations vinrent souvent en aide à François Ier. Elle signa avec Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, en 1529, le traité de Cambrai, connu sous le nom de *traité des dames*. Elle mourut, en 1532, à Grez, village du Gâtinais.

Cette figure est copiée d'après une miniature dédicatoire du manuscrit n° 6811 de la Bibliothèque Nationale. (WILLEMIN, II, 236.) Ce manuscrit fut exécuté, en 1517 ou 1518, à Amiens, pour Louise de Savoie qui l'avait demandé au mayeur et aux échevins de cette ville. Il contient les *chants royaux* en l'honneur de la Sainte-Vierge, couronnés par *la Confrérie de Notre-Dame-du-Puy d'A-*

miens, et les copies des tableaux qui en reproduisaient les sujets, tableaux qui étaient exposés dans la cathédrale.

Louise de Savoie est ici représentée avec une coiffe noire, rayée de bleu; la partie de cet ajustement qui couvre le front est blanche. Le tour de gorge est blanc, bandé de bleu. La robe est noire avec des dessins gris-tanné; le bout des manches est garni d'une ample fourrure brun-rouge. Le vêtement de dessous, duquel on n'aperçoit que les manches, est écarlate; de petites manchettes plissées entourent les poignets. Une grosse chaîne d'or à larges chaînons, passée en ceinture, pend jusqu'aux genoux.


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892



Imp. Camus

JACQUES DE CHABANNES

Seigneur de la Palice.

LVIII

JACQUES DE CHABANNES, seigneur DE LA PALICE. — Maréchal de France, gouverneur du Bourbonnais, de l'Auvergne, du Forez, du Beaujolais, du Lyonnais, il suivit Charles VIII à l'expédition de Naples, aida Louis XII à conquérir le duché de Milan, et contribua beaucoup au gain de la bataille de Ravennes, en 1512. Il se trouvait à la bataille de Marignan et au combat de la Bicoque , en 1552. Étant passé d'Italie en Espagne, il secourut Fontarabie, puis fit lever le siége de Marseille, et mourut, en 1525, les armes à la main, à la bataille de Pavie.

Cette figure est tirée des portefeuilles de Gaignières.

Ce costume est celui que portaient les grands-officiers de la Couronne, lorsqu'ils paraissaient au conseil, ou dans les assemblées publiques. L'armure est d'acier poli; le tonnelet est en plaques de fer. La cotte d'armes, ouverte sur le côté, est écarlate, doublée de damas blanc. La toque est rouge, rayonnée d'or, et doublée de bleu. Le vêtement, sur lequel est appliquée l'armure, est chamois. La garde de l'épée de cérémonie est d'or.





Imp. Camus

PHILIPPE CHABOT

LIX

PHILIPPE DE CHABOT, seigneur de Brion. — Amiral de France, gouverneur de Bourgogne et de Normandie, il fut fait prisonnier à la bataille de Pavie, en 1525, avec François I[er], dont il était le favori. Il commandait avec succès l'armée du roi, en Piémont (1535), lorsque le comte de Montmorency et le cardinal de Lorraine, jaloux de son crédit, l'accusèrent de malversations. Il fut livré à une commission judiciaire, destitué de sa charge et condamné à une amende considérable. Mais la duchesse d'Estampes, maîtresse du roi, obtint la révision de la procédure, et Chabot fut mis en liberté; puis, rentra en grâce. Il mourut, en 1543.

Cette figure est tirée des portefeuilles de Gaignières.

Le surtout, à collet renversé et à manches ouvertes au-dessous de l'épaule, est en étoffe bleue, ornée de passements d'or, et doublée d'une autre étoffe bleue à broderies d'or. La veste, boutonnée depuis le haut de la poitrine jusqu'aux reins, est brune. Les trousses sont blanches, les chausses noires, ainsi que les souliers, sur lesquels on aperçoit des dessins d'or. La toque est en velours noir rayé d'or; la plume qui l'orne est blanche.





RIGAUD D'AUREILLE

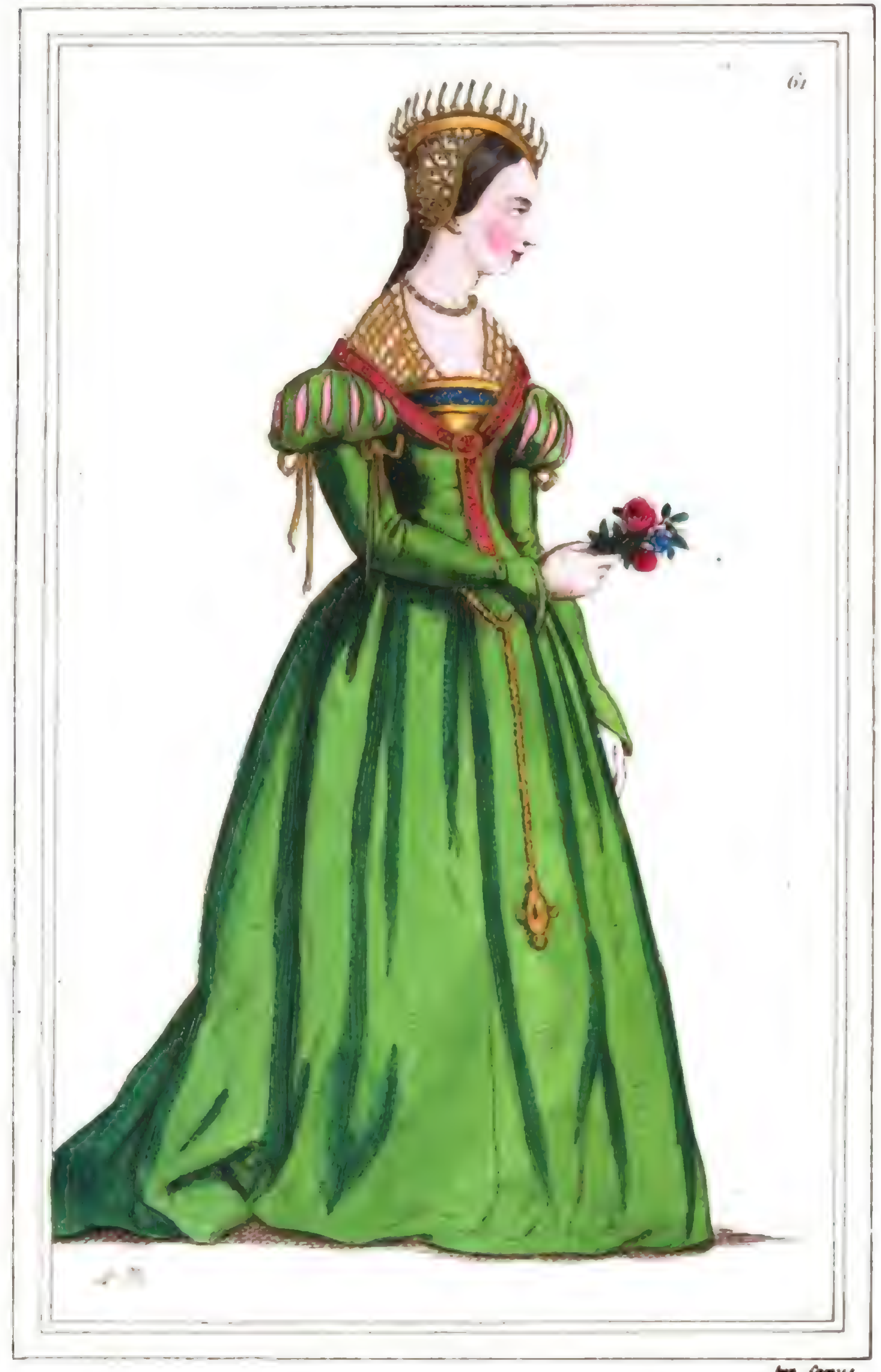
LX

RIGAUD D'AUREILLE, baron de Villeneuve. — Conseiller-chambellan et maître d'hôtel du roi, gouverneur et sénéchal d'Agenais et Gascogne, il naquit à Villeneuve-de-l'Ambrou en Auvergne, au milieu du xve siècle. Il suivit Charles VIII à la conquête de Naples (1494). Il fut chargé de diverses missions diplomatiques auprès des ducs de Savoie et de Milan. Louis XII le nomma, en 1508, son ambassadeur à la cour de l'empereur Maximilien. Sous le règne de François Ier, Rigaud d'Aureille, qui vit sa faveur décliner avec l'âge, se retira en Auvergne où il mourut.

Cette figure est tirée de la même source que la pl. XLVIII de ce volume. (GAIGNIÈRES, portef. VIII, 5 et 9.)

Le surtout, couleur laque-rose, est orné dans le bas de deux bandes brunes contournées en or, au milieu desquelles passe une fourrure. On retrouve ce même dessin, mais plus compliqué, sur les amples manches de ce surtout, qui, ne recouvrant point l'avant-bras, laissent à découvert le vêtement de dessous, blanc et rayonné d'or. Le collet renversé, orné d'une riche broderie d'or, est également laque-rose, mais un peu plus clair que le surtout et moucheté d'or. Les chausses sont blanches, les babouches jaunes. La toque, surmontée d'une plume rose rayonnée de blanc, est noire et enrichie de boutons d'or.


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892



MARGUERITE DE FRANCE.



LXI

MARGUERITE DE FRANCE, duchesse de Savoie. — Fille de François Ier, née en 1523, au château de Saint-Germain-en-Laye, elle épousa, en 1559, Emmanuel Philibert, duc de Savoie. Cette princesse ne se distingua pas moins par ses vertus, que par ses grâces et son esprit. Elle mourut, en 1574.

Cette figure est tirée des portefeuilles de Gaignières.

Ce costume élégant et simple se compose de deux robes. Celle de dessous, surmontée d'une broderie blanche sur fond bleu-clair, est laque-jaune. Celle de dessus, qui est vert-pomme, est bordée autour de la poitrine d'une petite bande laque-foncée et or, dont les deux extrémités se réunissent sur le devant, pour descendre jusqu'à la taille. Les bouffettes, retenues par des lacets d'or, sont roses. Le fichu est blanc rayonné d'or. Le diadème, posé sur une coiffe blanche et or, est en or et enrichi de perles blanches.



Imp Camus

JEAN DE CHABANNES

Seigneur de Vandenesse

LXII

JEAN DE CHABANNES, seigneur de Vandenesse. — Il était frère de Jacques de Chabannes, seigneur de La Palice. Il fit prisonnier, à la bataille d'Agnadel, où il combattit comme un lion, le fameux général vénitien Alviane, et le présenta à Louis XII sur le champ de bataille. Il contribua beaucoup au succès de la journée de Marignan; il se distingua encore au combat de la Bicoque et fut frappé d'un coup mortel, en même temps que Bayard, à la retraite de Rebec, en 1524.

Cette figure est tirée des portefeuilles de Gaignières.

La casaque est bleu-outremer, et doublée de damas blanc, avec collet renversé, doublé de même. Le pourpoint est jaune, avec des dessins bleus; sous ce vêtement, on en voit un autre de couleur bleue très claire, avec des dessins blancs. Le bonnet est noir, relevé d'or.


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892



JACQUES CARTIER

LXIII

JACQUES CARTIER, navigateur français. — Il naquit à Saint-Malo dans les dernières années du XVe siècle. Ayant conçu le plan d'un voyage d'exploration dans le nord de l'Amérique, il fut autorisé par le roi à le mettre à exécution; reconnut, en 1534 et 1535, le golfe Saint-Laurent et le fleuve de ce nom jusqu'au point où fut bâti depuis Montréal, et mourut à Saint-Malo.

Cette figure est tirée des portefeuilles de Gaignières.

Le manteau, à longues manches fendues longitudinalement, est brun; le collet renversé est en fourrure brune. Le vêtement de dessous est violet très clair, avec des crevés blancs, comme les attaches du bas des manches. Le pourpoint est rose; la chemise est blanche avec des dessins bleu très clair. Les chausses sont gris-perle. Le bonnet, posé sur un réseau rose et or, est noir; les babouches sont bleues.


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1882



ANNE DE GRAVILLE



LXIV

ANNE DE GRAVILLE, dame de Montagu. — Elle était fille de Louis Malet, seigneur de Graville et de Marcoussis, amiral de France, et de Marie de Balsac ; elle fut mariée à son parent Pierre de Balsac, seigneur d'Entragues, et mourut sous le règne de François Ier.

Cette figure se trouve sur une miniature placée en tête d'un manuscrit de l'*Histoire de Berose Caldée*, dédiée à Anne de Graville. (GAIGNIÈRES, portef. VIII, 39.)

La robe est brune mouchetée d'or, avec un tour de gorge noir, au-dessus duquel on aperçoit la chemise bandée d'or. Les manches de cette robe, façonnées en biais depuis le coude, sont ornées d'une large fourrure jaune-brun. Le vêtement de dessous, en étoffe vert-pomme mouchetée d'or, est ouvert et laisse encore paraître la chemise, dont les manches sont d'une ampleur extraordinaire. Il y a quatre colliers d'or ; au second est attachée une fleur du même métal. La ceinture est en orfèvrerie.





Imp. Camus

ANTOINETTE DE BOURBON

Duchesse de Guise



LXV

ANTOINETTE DE BOURBON, duchesse de Guise.— Fille de François de Bourbon, comte de Vendôme, elle naquit au château de Ham, le 25 décembre 1494. Elle fut mariée en 1513, par le roi Louis XII, à Claude de Lorraine, premier duc de Guise. De cette union, elle eut huit fils et quatre filles, dont elle voulut soigner elle-même l'éducation. Cette princesse pieuse fit plusieurs fondations en faveur des pauvres, et mourut à Paris en 1583.

Cette figure est copiée d'après un almanach exécuté en 1532.

Ce costume se compose de deux robes. Celle de dessus, avec des manches d'hermine d'une ampleur extraordinaire, est montante, mais ouverte et lacée dans la partie la plus voisine du cou. Cette robe est vert-pomme; la laçure, l'ornement qui se voit sur la gorge et l'entournure des manches sont en passement d'or, ainsi que la ceinture. La robe de dessous, à manches rayonnées d'or, est blanche. La coiffure simple et élégante, posée sur le derrière de la tête, est pourpre, et le voile qui pend par derrière est blanc.


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON



Imp. Camus

ANTOINE DE CRÉQUI

Seigneur de Pont-Remi.

LXVI

ANTOINE DE CREQUI, seigneur de Pont-Remi.— Il se distingua dans toutes les guerres de son temps où il fit preuve d'une valeur indomptable. Il commandait l'artillerie à la bataille de Ravennes (1512); il ne se fit pas moins remarquer à Marignan (1515), et contint à la Bicoque (1523) la retraite des troupes françaises. Il fut tué au siége d'Hesdin.

Cette figure est tirée des portefeuilles de Gaignières.

Le manteau est noir, bordé de dessins d'or. Le vêtement de dessous est bleu-clair, rayonné d'or, à taillades blanches. Les trousses sont rouge-brun; les chausses sont blanches et les babouches jaunes.





Imp. Camus

THOMAS DE FOIX, *Seigneur de Lescun.*

LXVII

THOMAS DE FOIX, seigneur de Lescur, connu aussi sous le nom de *maréchal de Foix.* — Il était frère puîné de Lautrec. Il fit ses premières armes sous François Ier, fut nommé maréchal de France en 1521, et mourut à la bataille de Pavie.

Cette figure est tirée des portefeuilles de Gaignières.

Le surtout est bleu, doublé de fourrure brune. Le vêtement de dessous est blanc, avec des taillades bleues. Les chausses sont blanches et les babouches bleues.





Imp. Camus

BONAVENTURE DESPERIERS.

LXVIII

BONAVENTURE DESPERIERS. — Né vers la fin du xv[e] siècle, d'une famille ancienne d'Arnay-le-Duc en Bourgogne, ses talents de poète, de peintre et de musicien le firent remarquer, dès qu'il vint à la cour ; il devint valet de chambre secrétaire de la reine de Navarre , sœur de François I[er]. On croit qu'il eut grande part à la composition de l'*Heptameron* et des *Marguerites* de cette princesse ; il jouissait d'une faveur particulière auprès d'elle. C'est à cette faveur qu'il dut de n'être pas poursuivi et condamné comme athée, après avoir mis au jour son audacieux *Cymbalum mundi*. Dans un accès de fièvre chaude, il se perça de son épée et mourut en 1544. Ses contes et ses poésies ne furent publiés qu'après sa mort.

Cette figure est tirée des portefeuilles de Gaignières.

Le bonnet est noir. Le vêtement de dessous est de drap d'or avec des dessins bleus. Le surtout, bouffant autour de la ceinture qui serre la taille, ressemble beaucoup à nos blouses modernes ; il est rose avec des dessins bleu et or ; le collet renversé est en velours noir. La chemise est plissée sur la poitrine et garnie d'une broderie autour du cou. Les chausses sont blanches.


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892



Imp Camus

GUILLAUME DU BELLAY

Seigneur de Langey

LXIX

GUILLAUME DU BELLAY, seigneur de Langey. — Fils aîné de Louis du Bellay et de Marguerite de Latour-Landry, il naquit en 1491. François Ier le fit chevalier de l'ordre de Saint-Michel, gouverneur de Turin (1537), vice-roi du Piémont, et le chargea de plusieurs ambassades dans lesquelles le seigneur de Langey fit preuve d'une singulière habileté. Il se distingua aussi comme homme de guerre, et il écrivit plusieurs ouvrages sur l'art militaire. Quand il mourut en 1542, Clément Marot lui fit cette belle épitaphe :

Ci-gît Langey dont la plume et l'épée
Ont surpassé Cicéron et Pompée.

Cette figure est tirée des portefeuilles de Gaignières.

Le pourpoint, qui laisse le cou entièrement découvert, est blanc, à taillades bleu-clair environnées d'or ; les doubles trousses sont façonnées de même. L'habillement de dessous, qu'on aperçoit au bout des manches bouffantes du pourpoint, est vert. Le chapeau, le ceinturon et les babouches sont bleu-clair ; les chausses blanches. La braguette, qui a la figure indécente d'une grosse noix, affecte

de se montrer au lieu de se cacher sous les basques du pourpoint.

OBSERVATION.

COSTUME DE COUR. — Ce costume, qui se portait ordinairement à la cour, dans l'intérieur des appartements, fut en grande mode, vers le milieu du règne de François Ier. Il était fait en étoffe de soie, taffetas ou satin, à l'exception des chausses qui étaient en tricot de soie ou de laine. On ornait de dentelles, points de Venise et d'Alençon, les manches et le col de la chemise qui étalait ses garnitures hors du vêtement. La toque ou le chapeau était en velours ainsi que la chaussure, qui commençait à prendre la forme exacte du pied.





Imp. Camus

ANDRÉ DE FOIX,

Seigneur de Lesparre.

LXX

ANDRÉ DE FOIX, seigneur de Lesparre. — Il était frère de Lautrec et du maréchal de Foix, ainsi que de la célèbre duchesse de Châteaubriand, maîtresse de François I[er]. Il fut, comme ses frères, un homme de guerre intrépide. En 1521, il commandait un corps d'armée en Navarre. Les blessures qu'il reçut devant Pampelune le rendirent aveugle. Obligé de renoncer aux armes, il se retira dans ses terres et y mourut en 1547.

Cette figure est tirée des portefeuilles de Gaignières.

La casaque, à collet renversé en velours noir, est écarlate, ainsi que la toque, ornée de plumes blanches. Le vêtement de dessous, qui descend jusqu'au genou et forme tunique, est jaune. Les chausses sont blanches; les babouches à crevés sont écarlates.

OBSERVATION.

COSTUME DE LA NOBLESSE. — On trouve, dans les monuments contemporains, peints, sculptés ou gravés, de nombreux exemples de ce costume, qui était particulièrement porté par la noblesse, à la ville et à la cour, dans les cir-

constances ordinaires. Il était venu évidemment d'Italie, où les Espagnols l'avaient pris également, en sorte que ce fut le costume à peu près adopté dans toute l'Europe à cette époque.





Imp. Camus

FRANÇOISE DE FOIX,

Comtesse de Chateaubriant.

LXXI

FRANÇOISE DE FOIX, comtesse de Châteaubriant. — Fille de Phébus de Foix, elle naquit vers 1495, et fut mariée très jeune à Jean de Laval-Montmorenci, seigneur de Châteaubriant. Bien qu'elle vécût éloignée de la cour, le bruit de sa merveilleuse beauté ne tarda pas à s'y répandre. François Ier l'appela, dit-on, auprès de la reine, et elle ne sut pas résister à la passion de ce roi de la galanterie. L'histoire de cette femme illustre et malheureuse est mêlée d'ailleurs de beaucoup de fables, au milieu desquelles il est impossible de discerner la vérité. Madame de Châteaubriant, se voyant remplacée dans la faveur du roi par la duchesse d'Etampes, quitta la cour, se confina dans son château, et y mourut en 1537, assassinée, suivant la tradition, par son mari, qui aurait attendu pour venger son honneur que François Ier eût oublié tout-à-fait cette belle et malheureuse maîtresse.

Cette figure est tirée des portefeuilles de Gaignières.

Ce costume se compose de deux robes et d'une coiffure en résille d'or. La robe de dessus, qui serre la taille et qui tombe très-bas en s'élargissant et en s'ouvrant par devant, est bleu-azur à dessins d'or, avec de grandes manches et

d'amples parements en hermine. La robe de dessous est blanche, à manches justes. La ceinture est une écharpe blanche, attachée négligemment au-dessous de la taille par un gros nœud.


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892



Imp. Camus

CLAUDE D'ANNEBAUT.

LXXII

CLAUDE D'ANNEBAUT. — Il sortait d'une ancienne maison de Normandie ; guerrier, ministre et favori sous François I[er], il donna l'exemple de la plus incorruptible vertu, et du désintéressement le plus pur. On le vit successivement colonel-général de la cavalerie légère, gouverneur du Piémont, maréchal de France, et enfin grand-amiral. A l'avénement d'Henri II, il sortit du ministère, mais il fut rappelé au conseil par Catherine de Médicis. Il mourut à la Fère, en 1552.

Cette figure est tirée des portefeuilles de Gaignières.

La casaque, à collet renversé et à demi-manches larges, est brune ; elle ressemble assez à une robe de chambre moderne. Le vêtement de dessous, espèce de blouse dont la partie supérieure est relevée d'or et dont les manches à bouffettes portent des taillades bleu-clair, est blanc, ainsi que les chausses. La toque à échancrures et les babouches sont noires, rehaussées d'or.



MARGUERITE DE CAMBIS

Baronne d'Aigremont



LXXIII

MARGUERITE DE CAMBIS, baronne d'Aigremont.— Née en Languedoc, elle cultiva les lettres et publia divers ouvrages de morale, entre autres : *Les devoirs du Veuvage.*

Cette figure est tirée du recueil de Gaignières (Portef. VIII, 86).

Le bonnet ou escoffion, orné de deux rangs de perles d'or, est laque-foncé ; le voile, qui y est attaché et qui descend par derrière, est noir ; la fraise et la collerette, largement plissées, sont blanches ; la robe, dont le tour de gorge est rehaussé d'or, est brun-clair. Mais ce qu'on doit principalement remarquer dans ce costume, ce sont les manches étroites, à doubles bouffettes, dont une au haut du bras et l'autre au coude. Ces manches sont bleu-clair et les bouffettes rose-tendre, ainsi que la taillade qui se détache du coude et qui est arrêtée au poignet par un cordon d'or. Cette taillade, qui vraisemblablement était taillée de biais et cousue à la partie inférieure de la manche, forme une bouffette longitudinale sous l'avant-bras. La ceinture est bleu-outremer, avec des dessins d'or.


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
1892



Imp. Lemercier

GARDE DU CORPS DU ROI.

(Compagnie Écossaise.)

LXXIV

GARDE-DU-CORPS DU ROI, de la compagnie écossaise.

Cette figure est tirée d'une miniature faite du temps de François Ier. (GAIGNIÈRES, portef. VIII, 78.)

Le hoqueton, ou corselet à manches justes, sur lequel est brodée en or une salamandre couronnée, est vert-brun. Le tonnelet ou tunique se compose de bandes, groupées deux par deux, en étoffes de trois couleurs qui se reproduisent alternativement : ocre-jaune, laque-amarante et vert-foncé. Deux rangs de galons d'or circulent autour du tonnelet. Les hautes manches ou bouffettes offrent également les mêmes bandes et les mêmes couleurs bariolées. Le bas des bouffettes est décoré d'or, ainsi que le haut du corselet et les entournures des bras qui sont doublées d'écarlate. Sous le premier vêtement, on en aperçoit un autre qui couvre la partie supérieure du cou et les avant-bras : ce second vêtement, qui paraît être un gaubison ou casaque rembourrée, est gris-foncé. Les chausses et les babouches sont blanches. Le ceinturon et le fourreau de l'épée sont en cuir noirci ; le grand chapeau, orné d'une plume blanche et rehaussé de dessins d'or, est en feutre noir.

OBSERVATION.

Garde particulière des rois. — Nous avons dit que les premiers rois de France avaient eu des gardes, attachés spécialement à leur maison et chargés de veiller à la sûreté de leurs personnes, quoique les historiens ne fassent remonter l'origine de cette institution qu'au vi^e siècle. Nous avons donné divers costumes des gardes du roi, à différentes époques. Voy. t. I, pl. lxxi, et t. II, pl. lxiii.

Ces corps d'élite, destinés au service particulier de la personne royale, furent augmentés sous Louis XI; mais c'est sous Charles VII, que fut instituée la plus ancienne des quatre Compagnies des *gardes-du-corps*. En effet, les grands services que le comte de Boucan ou Boucam, écossais, rendit à Charles VII, et surtout la victoire qu'il remporta, auprès de Beaugé en Anjou, sur l'armée anglaise, en 1421, engagèrent ce prince à lui donner des marques éclatantes de sa reconnaissance. Il le fit connétable, et créa pour lui, en 1440 ou 1445, la compagnie des *gendarmes écossais*, ainsi que celle des *archers de la garde du roi*, laquelle prit plus tard la dénomination de *Compagnie écossaise des gardes-du-corps du roi*. Cette Compagnie, qui dans l'origine n'était composée que de gentilshommes écossais, ne fut bientôt plus écossaise que de nom, car on n'y admettait que des Français nobles, et les Écossais, qui s'y trouvaient encore, appartenaient à des familles naturalisées en France.

Les trois autres Compagnies de la garde du roi, qu'on nommait *Compagnies françaises*, n'ont pas été créées en même temps que celle-ci. Louis XI, étant à Puiseaux, en 1473 ou 1474, établit une nouvelle garde royale de Cent

gentilshommes; chacun d'eux devait avoir à sa suite et entretenir deux archers, ce qui présentait, un effectif de trois cents hommes sans compter la compagnie écossaise. En 1477, ce même roi détacha les deux cents archers, qui faisaient partie du corps des *cent gentilshommes*, en dispensant ceux-ci de leur entretien, et avec ces archers qu'il mit à sa solde, il composa une garde à part, qui fut appelée ***Petite Garde du corps du roi,*** pour la distinguer de l'autre qu'on désignait, sous le nom des ***Cent lanciers gentilshommes de l'hôtel du roi.*** Telle est l'origine de la Première Compagnie française des Gardes-du-corps du roi. François Ier la réduisit à cent hommes, lorsqu'il forma la Troisième Compagnie.

En 1479, Louis XI organisa, avec les deux archers de sa ***Petite Garde***, une nouvelle Compagnie française, dite des ***Archers de la garde,*** dont il donna le commandement à Claude de La Chastre. C'est elle qui devint la Seconde Compagnie française des Gardes-du-corps. L'effectif des trois Compagnies était alors de quatre cents hommes, sans compter les ***vingt-quatre gentilshommes écossais,*** institués par Louis-le-Gros en 886, et devenus depuis ***Gardes de la manche***, qui furent réduits à dix en 1788.

Charles VIII et Louis XII ne firent aucun changement à l'organisation des Gardes-du-corps; ils se contentèrent des trois Compagnies créées par leurs prédécesseurs. Il n'en fut pas de même sous le règne suivant.

Une Compagnie de 60 archers, créée en 1514 par François Ier, comprenait, outre les 30 archers qui formaient la garde de ce prince avant son avénement à la couronne, 20 archers du régiment du sieur de Crussol et 10 de celui du sieur de Nancay. En 1516, le roi ajouta à cette compagnie, qui fut la Quatrième Compagnie française, 46 autres

archers du régiment de Crussol, ce qui en porta le nombre total à 105.

Depuis cette époque, l'organisation des Compagnies de Gardes du Corps du roi n'a pas changé, jusqu'à leur suppression en 1790. L'Assemblée constituante donna à Louis XVI une *Garde constitutionnelle,* dont les hommes étaient choisis dans toutes les classes de citoyens ; mais l'existence de ce corps n'eut pas une longue durée : il fut remplacé par la Garde nationale parisienne. En 1814, les Quatre Compagnies des gardes-du-corps furent rétablies, mais elles ont été supprimées définitivement en 1830.


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892

XVIe SIÈCLE *Règne de François Ier*



Imp. Camus

GARDE DU CORPS DU ROI.

(Compagnies Françaises.)

LXXV

GARDE-DU-CORPS DU ROI, des Compagnies françaises.

Cette figure a été empruntée à la même source que la figure précédente. (Gaignières, portef. VIII, 80.)

Ce costume est tout-à-fait différent de celui qui précède. Le surtout rose, à manches bouffantes, est rayonné d'or et rehaussé de dessins en or. Le vêtement de dessous, qui recouvre le haut du corps et les avant-bras, est violet-clair ; entr'ouvert sur la poitrine, il laisse voir la chemise, garnie d'une fraise; dans sa partie supérieure, ce vêtement est relevé d'or ; sur les avant-bras, il est orné de petites taillades blanches. Le manteau, posé en écharpe sur l'épaule et le bras droit, est noir. La toque, surmontée d'une plume blanche, est en velours noir brodé d'or. Les chausses et les babouches à crevés sont blanches.





Imp. Camus

PRÉVOT DES MARCHANDS.



LXXVI

PRÉVOT DES MARCHANDS de la ville de Paris.

Cette figure est copiée d'après une gravure en bois, faite du temps de François Ier.

La grande robe à larges manches est en satin cramoisi. La robe de dessous, qu'on aperçoit au bas de la première, est violette. Le bonnet ou chapeau, à bords relevés, est de même couleur que la grande robe. Le béguin est noir, ainsi que la longue pièce d'étoffe ou queue du chaperon, qui descend sur la poitrine. L'escarcelle est verte, rehaussée d'or.


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892



Imp. Camus

ECHEVIN DE PARIS.

LXXVII

ECHEVIN de la ville de Paris.

Cette figure est tirée, comme la précédente, d'une gravure en bois coloriée, qui représente l'entrée de François Ier à Paris après son sacre.

Cet échevin est vêtu d'une robe courte, mi-partie rouge et noire, croisant sur le devant, sous laquelle on n'entrevoit aucun autre vêtement. Il porte les armes de Paris brodées sur le bras gauche. Ses chausses collantes sont rouge-brun; son bonnet ou bourrelet et ses souliers sont en velours noir.

OBSERVATION.

Couleurs ou livrées des villes. — Chaque ville avait sa *livrée*, de la couleur de son blason. Selon quelques auteurs qui s'appuient sur un passage d'une ancienne histoire de Charles VI, la livrée de la ville de Paris était originairement de trois couleurs, rouge, bleu et blanc; selon d'autres, elle était seulement rouge ou noire. C'est une erreur de croire que le rouge appartenait à la magistrature, et le noir, à la ville de Paris. Si, dans cette figure, les armes de Paris sont brodées sur la partie noire du costume,

cela tient à un caprice du peintre. On a prétendu aussi que, dans les autres villes de France, le costume des officiers municipaux était mi-parti, offrant d'un côté la couleur héraldique de la ville, et de l'autre, la couleur rouge, qu'on réputait nationale ou populaire.





Imp. Camus

BOURGEOIS

LXXVIII

BOURGEOIS DE PARIS.

Ces deux figures sont tirées de la même source que la pl. LVII de ce volume. (Willemin, t. II, 191).

N° 1. Ce bourgeois porte une casaque brune, à collet rabattu, qui couvre exactement la poitrine, et descend jusqu'à mi-jambes. Les manches à bouffettes sont divisées en deux pièces, dans l'intervalle desquelles on aperçoit la chemise plissée; la partie supérieure de ces manches est étranglée au milieu, de manière à produire une sorte de ballon au-dessous de chaque épaule. La chemise, autour du cou, forme une bouffette tailladée. Les chausses sont jaunes et les babouches écarlates. Le chapeau, posé sur une résille bleue rayonnée d'or, est noir, décoré de quatre plumes, dont deux roses, une bleue et une jaune.

N° 2. Ce bourgeois porte une casaque écarlate, doublée de damas gris-tanné, et garnie de longues manches longitudinalement ouvertes. Le vêtement de dessous, auquel sont sans doute attachées de fausses manches ou bouffettes noires, est laque-rose. Les chausses sont bleu-céleste et les babouches noires. La coiffure, rehaussée d'or, se compose de deux bonnets ou bérets posés l'un sur

l'autre, le premier noir, le second écarlate, tous deux bordés d'or.

OBSERVATIONS.

I. Coiffure. — Les deux bonnets superposés n'étaient pas absolument une innovation, car on avait vu longtemps des espèces de capots, coiffes ou calottes, se loger sous le chaperon, la barette, le chapel de feutre ou le camail d'étoffe; mais, ici, ces deux bonnets, étant absolument de même forme, le premier plus petit que le second qui s'évase en mitre renversée, produisent un effet singulier.

Quant à l'usage de placer une résille sous une toque à plumes, cette mode élégante et coquette eut beaucoup de vogue sous le règne de François Ier. C'était une importation d'Espagne; elle eut lieu vraisemblablement après le mariage du roi avec Eléonore d'Autriche en 1529.

II. Chaussure. — Les souliers *à la guimbarde* étaient de plus en plus découverts, tellement que, sans la bride qui les retient attachés au coude-pied, et sans la hauteur du quartier qui monte à la cheville, on les aurait souvent perdus en marchant. Ces souliers se fabriquaient en cuir souple de veau ou de cordouan, pour la ville; en étoffe de soie ou en tissu de laine, pour la cour.


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYO
1892



Imp. Camus

BOURGEOIS



LXXIX

BOURGEOIS DE PARIS.

D'après la même source que la planche précédente. (Willemin, t. II, 191.)

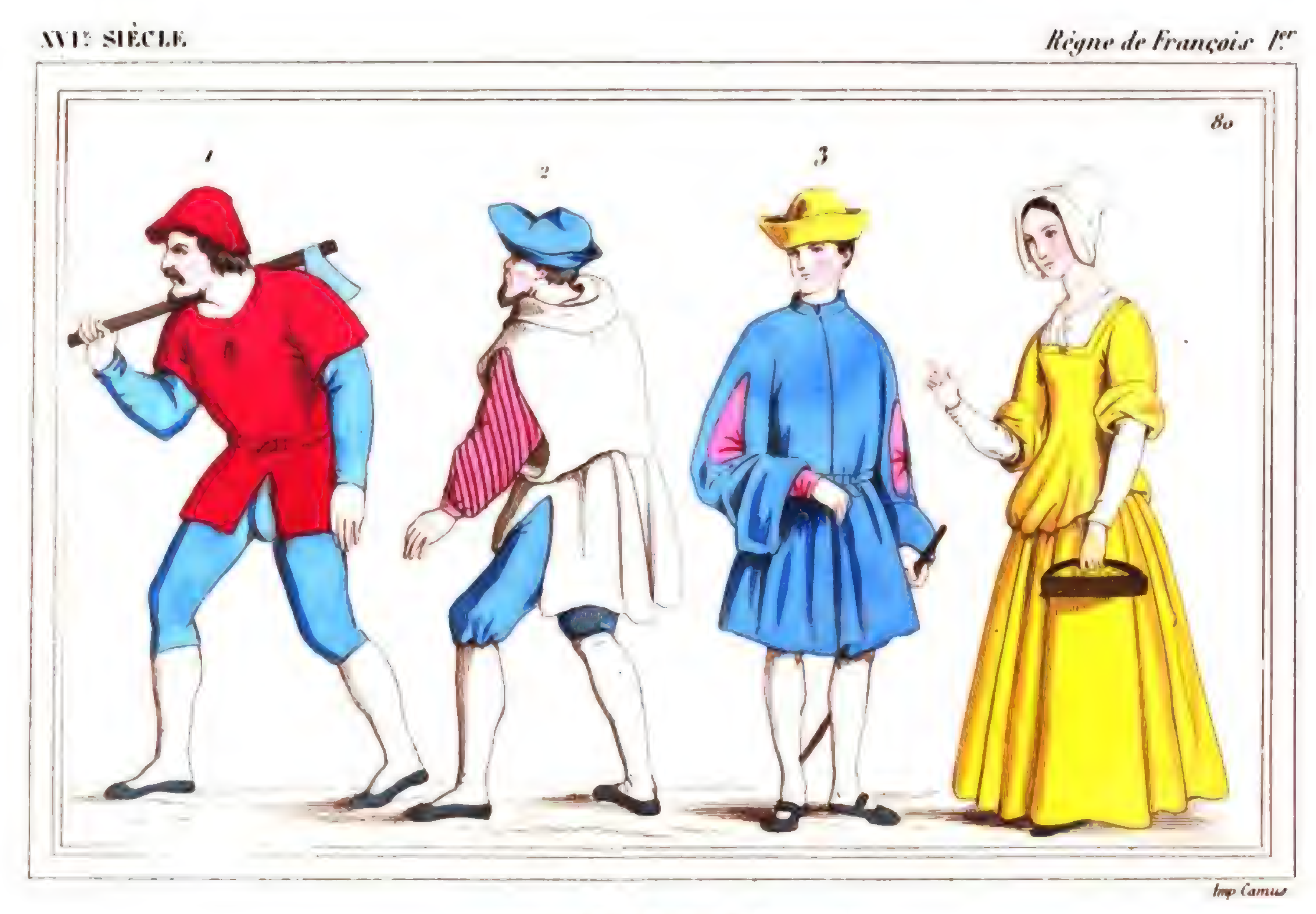
Le n° 3. Ce bourgeois a une longue et ample casaque rouge-clair, doublée de damas gris-tanné, et garnie d'un collet rabattu, de même étoffe que la doublure. Les manches de cette casaque sont extraordinairement larges, serrées vers le poignet, et laissent passer le vêtement de dessous qui est écarlate. Le bonnet carré et les chausses collantes sont bleu-céleste; les babouches noires.

N° 4. Ce bourgeois porte un manteau gris-perle, doublé d'écarlate, avec ouvertures longitudinales, ornées d'or, pour passer les bras. Le vêtement de dessous, qui recouvre la poitrine et dont les demi-manches sortent du manteau, est vermillon. Un troisième vêtement, qu'on aperçoit sur les avant-bras, est jaune. Les chausses sont rouges, les babouches noires, ainsi que la partie inférieure du bonnet ou béret à deux étages, dont la partie supérieure est gris-perle brodé en rouge.

OBSERVATION.

MANCHES FLOTTANTES. — Les grandes manches gibbeuses, subitement rétrécies près du poignet, et pendantes comme des poches, que porte le bourgeois représenté sous le n° 3, s'appelaient *manches en ventre de cornemuse.*





COSTUMES DES GENS DU PEUPLE

LXXX

COSTUMES DE GENS DU PEUPLE.

Les trois premières figures sont copiées d'après une ancienne tapisserie. (GAIGNIÈRES, portef. VIII); la quatrième, d'après une miniature du XVI[e] siècle qui fait partie du cabinet de M. de Clugny.

Voici quels sont les costumes de ces quatre figures.

N° 1. OUVRIER DE LA GRANDE COGNÉE : surtout à manches courtes, laque-foncé; vêtement de dessous et haut de chausses, bleu-clair; bas de chausses, blanc; bonnet rouge.

N° 2. ARTISAN : surtout blanc, sans manches, ceint sur les reins; vêtement de dessous, rose, rayonné de laque-foncée; chapeau à visière, semblable à nos casquettes; haut de chausses bleu-clair; bas de chausses, blanc; souliers de peau noire.

N° 3. MARCHAND : bonnet carré ou aumusse jaune; surtout bleu-clair; vêtement de dessous laque-foncé; chausses blanches.

N° 4. FEMME : casaquin à manches courtes et jupon, jaune-brun; coiffure de linge ou bonnet blanc; vêtement de dessous, à manches serrées, et fichu de cou, également blancs.

TABLE DES PLANCHES ET DES NOTICES.


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892

TABLE DES OBSERVATIONS.



Paris.—Imp· LACOUR et Comp , rue Soufflot, 16.





